



Le projet d'information du pays de retour fonctionne comme un réseau d'ONG pour la collecte et le transfert des informations spécifiques pour les possibilités de réintégration des candidats potentiels au retour et leurs conseillers. Toutes éventuelles questions concernant les possibilités de réintégration auxquelles vous ne trouvez pas de réponse dans cette fiche d'information, peuvent être adressées au helpdesk "Country of Return Information and Vulnerable Groups".

E-mail: [helpdesk@cri-project.eu](mailto:helpdesk@cri-project.eu)

## FICHE DE PAYS LE CAMEROUN

**Novembre  
2008**

*Le Projet d'Informations du Pays de Retour et les Groupes vulnérables a fonctionné jusqu'au fin juin 2009 et est financé par la Communauté européenne. La Communauté européenne n'est pas responsable de l'éventuel usage de l'information donnée. La responsabilité unique du contenu appartient à l'auteur.*



**fedasil**  
FEDERAAL AGENTSCHAP VOOR  
DE OPVANG VAN ASIELZOEKERS

#### AVERTISSEMENT

Cette fiche de pays est uniquement à usage informatif et aucun droit ne peut être tiré de son contenu.

Les partenaires CRI feront leur possible pour inclure des informations justes, vérifiées, transparentes et mises à jour, mais ne peuvent garantir leurs exactitude et complétude. Par conséquent, les partenaires CRI ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des informations citées dans cette fiche, ni pour les dommages quelconques survenus suite à leur usage.

Les informations que contient cette fiche ont été collectées avec la collaboration des partenaires locaux.

Cette fiche d'information contient des liens vers d'autres sites web qui ont été créés et entretenus par d'autres organisations. Le projet CRI n'est pas responsable de leur contenu.

Les partenaires CRI sont les partenaires qui participent pleinement dans projet CRI : Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Asociación Comisión Católica Española de Migración, Caritas International Belgium, Consiglio Italiano Per I Rifugiati, Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et Étrangers et Dansk Flygtningehjælp.

Plus d'informations peuvent être obtenues à : [info@cri-project.eu](mailto:info@cri-project.eu)

La fiche d'information **Le Cameroun** est un produit du projet CRI.

Les fiches d'information du CRI sont préparées principalement sur base d'informations valable publiquement, complétées par des données collectées par les partenaires locaux dans les pays en question, et seront mises à jour périodiquement.

Nos partenaires locaux au **Cameroun** sont :

- CRAT: Une organisation non-gouvernementale basée à Yaoundé. Elle assure des services catalytiques et de facilités, tels que assistance aux déplacés internes, assistance médicale et traitement, ainsi que les interventions psychosociales aux groupes vulnérables, comme les réfugiés, les prisonniers et les victimes de la torture.
- HAFI : Une organisation non-gouvernementale basée à Yaoundé. Elle assure la défense des droits des femmes et des enfants.

## Avant-propos

Le Conseil Italien pour les Réfugiés, en collaboration avec le centre pour la réhabilitation et l'abolition de la torture (CRAT) et Hope for African Family Initiative (HAFI), a collecté des informations utiles sur la République du Cameroun.

La première mission d'information a eu lieu à Yaoundé du 22 août au 3 septembre 2008.

- Une deuxième mission a eu lieu dans la ville de Douala du 22 au 27 septembre 2008.

La recherche s'est tenue en utilisant un questionnaire qui couvre différents sujets concernant les femmes, les enfants, les personnes âgées et personnes invalides.

Les interviews ont été généralement réalisées par des experts dans leurs domaines respectifs ; fonctionnaires du gouvernement, groupe médicaux et religieux, des ONG et établissements privés.

Certaines sources consultées ont consenti à l'usage des informations à condition de rester anonymes. Dans ce cas, des efforts ont été faits pour corroborer les informations données.

## TABLE DES MATIERES

<b>Avant-propos</b>	<b>p.3</b>
<b>Introduction</b>	<b>p.6</b>
<b>1. Rapatriés avec des besoins spécifiques</b>	<b>p.7</b>
<b>1.1 Les femmes</b>	<b>p.7</b>
1.1.1 Risques particuliers rencontrés par les femmes	p.7
1.1.2 Formes particulières d'aide disponibles pour les femmes en situations vulnérables	p.9
1.1.2.1 Femmes célibataires (sans enfants)	p.9
1.1.2.2 Veuves (sans enfants)	p.9
1.1.2.3 Ménages gérés par des femmes avec enfants nés sous un mariage	p.9
1.1.2.4 Ménages gérés par des femmes avec enfants nés en dehors d'un mariage	p.9
1.1.3 Organisations caritatives /Les ONG avec programmes pour femmes vulnérables	p.12
<b>1.2 Les hommes</b>	<b>p.15</b>
1.2.2 Service militaire	p.15
4.2.3 Règlement légale et pratique	p.15
<b>1.3 Les enfants</b>	<b>p.16</b>
1.3.1 Les enfants en général	p.16
1.3.1.1 Risques particuliers rencontrés par les enfants	p.16
1.3.1.2 Possibilités de jardins d'enfants et de scolarité	p.17
1.3.1.3 Formes d'aide particulières disponibles pour les familles avec enfants	p.19
1.3.2 Les enfants séparés	p.19
1.3.3 Les orphelins	p.20
1.3.3.1 Responsabilité de l'Etat dans les soins pour orphelins, et réglementation juridique	p.20
1.3.3.2 Accès effectif aux soins pour orphelins, et les orphelinats pour enfants rapatriés	p.21
1.3.3.3 Les organismes internationaux/de charité ou les ONG pour les enfants vulnérables	p.25
<b>1.4 Personnes âgées</b>	<b>p.28</b>
1.4.1 Système de pension; peut-on vivre avec une pension moyenne ?	p.28
1.4.2 Eligibilité à la pension ou aux autres avantages	p.29
1.4.3 Considération du nombre d'années passées à l'étranger pour le calcul de la pension	p.31
1.4.4 Disponibilité d'hébergement et de soins aux personnes âgées	p.31

<b>1.5 Personnes avec handicap physique</b>	<b>p.35</b>
1.5.1 Institutions spécialisées et responsabilité de l'Etat	p.35
1.5.2 Accès effectif aux institutions spécialisées et soins en faveur des rapatriés	p.36
1.5.3 Organisations caritatives et de soins /Les ONG	p.39
<b>1.6 Personnes avec un handicap ou troubles mentaux</b>	<b>p.41</b>
1.6.1 Institutions spécialisées et responsabilité de l'Etat	p.41
1.6.2 Accès effectif aux institutions spécialisées et soins pour rapatriés	p.41
1.6.3 Organisations caritatives et de soins	p.45
<b>Annexe A Liste de personnes contactées</b>	<b>p.46</b>
<b>Annexe B Liste des abréviations et acronymes</b>	<b>p.48</b>

## INTRODUCTION

La Constitution de la République du Cameroun garanti la protection des populations indigènes et les groupes minoritaires, dans sa tentative d'assurer une société sans discrimination. Il y a très peu de centres et d'institutions spécialisés pour les groupes vulnérables au Cameroun, dispersés sur l'ensemble du territoire national.

A part les initiatives de l'Etat et quelques ONGs, les églises et les associations travaillent également pour l'intérêt des personnes vulnérables, en gérant les orphelinats et les centres spécialisés. Ils opèrent tous selon les lois et règlements en vigueur, liés au mandat du Ministère des affaires sociales (MINAS)<sup>1</sup>. De telles institutions, ont le droit de recevoir des subsides de l'Etat, mais seule une minorité y a accès, car les conditions d'admissibilité sont exigeantes et la procédure est plutôt longue

Malgré les dispositions, incluses dans diverses lois, les personnes vulnérables ont droit à certains avantages comme, par exemple, les soins de santé gratuits, et l'exonération des frais de scolarité. Ils sont souvent incapables de profiter de ces privilèges en raison de difficultés d'accès à des services de qualité. Le système d'assistance sociale est lent, mais aussi ceci est dû au fait que ces groupes souffrent généralement d'une certaine forme d'exclusion sociale.

Dans son livre de la pensée politique intitulé "Pour le Libéralisme Communautaire» paru en 1987, Paul BIYA, a déclaré que :

*"Si la société moderne camerounaise, l'aube et le développement de laquelle nous annonçons, n'ont pas été nourri de ses nombreuses et enrichissantes valeurs traditionnelles, elle serait un colosse aux pieds d'argile. Une de ces valeurs fondamentales, c'est l'esprit communautaire, présenté ici comme le devoir de solidarité".*

Bien que le gouvernement du Cameroun est encore actif sur la solidarité nationale, il ya des indications que les Camerounais changent d'un esprit de solidarité nationale à l'individualisme, tel qu'il est reflété par l'effondrement des structures familiales et les processus sociaux, détériorant des relations entre les hommes et les femmes, et la désintégration des systèmes de soutien nécessaires. Les structures coutumières ou les processus, quoique toujours familiers et séduisants, ne peuvent plus être entièrement fonctionnels, compte tenu des valeurs changeantes de la société camerounaise. Au même temps, de profonds changements économiques ont provoqué la migration des hommes, augmentant ainsi le nombre des mères célibataires et les ménages monoparentaux gérés par les femmes, conduisant à un ensemble de règles potentiellement contradictoires et des pratiques nouvelles et, par conséquent, par exemple, l'augmentation des phénomènes des enfants des rues, et les personnes âgées abandonnées, etc.

---

<sup>1</sup> Décret n ° 77 - stipulant les conditions de création et de fonctionnement des structures sociales apolitiques privées, 7 Décembre, 1977, chapitre 4, sections 1 et 2

## CHAPITRE 1

### Les rapatriés ayant des besoins spéciaux

#### 1.1 Les femmes

##### 1.1.1 Risques particuliers rencontrés par les femmes

###### Différentes formes de violence:<sup>2</sup>

- **La violence domestique** - battre sa femme n'est pas interdit par la loi. Toutefois, une femme peut déposer une plainte en vertu de la disposition d'assaut du code pénal camerounais, qui est toutefois précaire, comme traditionnellement on considère généralement que l'homme a des droits disciplinaires sur sa femme et le gouvernement n'est pas efficace pour faire respecter la loi en cas d'agressions contre les femmes.

La violence conjugale n'est pas un motif légal de divorce. En cas d'agression sexuelle, la famille ou le village de la victime impose souvent des punitions directes et sommaires à l'auteur présumé par des moyens extrajudiciaires, allant de la destruction de biens à la correction physique.

- **La violence sexuelle** - elle est très fréquente en prison, commise par le personnel pénitentiaire et parfois par des hommes détenus dans des conditions de promiscuité.

- **Le viol** - il est sanctionné par la loi « quiconque oblige une femme au-dessous ou au-dessus de l'âge de la puberté à avoir des relations sexuelles avec lui ...<sup>3</sup> ». Mais les victimes gardent le silence pour éviter la stigmatisation sociale. En cas de viol conjugal, il n'est généralement pas reconnu par le droit coutumier comme une infraction parce que quand une femme se marie, elle consent à des rapports sexuels avec son mari à tout moment. Il s'agit d'un cas de conflit entre les lois écrites et les habitudes locales.

- **Le VIH / sida** - selon la SWAA Cameroun (Society for Women and AIDS in Africa), les femmes sont victimes de l'infidélité, la violence sexuelle, le viol, le manque de respect, de la pauvreté financière, la prostitution, et le divorce, ce qui les rendent vulnérables au VIH / SIDA et les maladies sexuellement transmissibles<sup>4</sup>.

###### VIH/SIDA au Cameroun<sup>5</sup>

Population, 2007	18,100,000
Personnes atteintes du HIV/SIDA, 2005	510,000
Femmes (âgées 15+) avec HIV/SIDA 2005	290,000
Enfants atteints du HIV/SIDA, 2005	43,000
Prédominance du HIV chez les adultes (%), 2005	5.4
Nouveaux cas d'infections au HIV, 2005	pd
Décès du SIDA, 2005	46,000
pd = pas de données	

<sup>2</sup>Entretien du CRAT avec Paschaline Fonyuy Goudron, Secrétaire exécutif CAWOLED. Douala, sept. 2008

<sup>3</sup> Cameroun, code pénal, section 296

<sup>4</sup>Entretien du HAFI avec la Society for Women and AIDS in Africa Cameroon, Yaounde

<sup>5</sup>Population Reference Bureau et l'USAID 2006 et mise à jour 2007 [Consulté le 24 Octobre 2008]

<http://www.prb.org/Publications/Datasheets/2007/2007WorldPopulationDataSheet.aspx>

Les estimations de l'ONUSIDA / OMS montre que le HIV / sida touche principalement la population âgée entre 15 et 45 ans qui représente 5,1% avec 543.294 personnes infectées<sup>6</sup>.

Quelques contacts utiles:

**Dr. Maurice Fezeu**  
Secrétaire permanent, CNAC  
Ministère de la Santé publique  
Tel: (237) 22 22 57 57  
Fax : (237) 22 23 34 39  
[mauricefe@yahoo.fr](mailto:mauricefe@yahoo.fr)

**Dr. Etienne Nnomzo'o**  
Sous-secrétaire permanent, CNAC  
[nnomzoo@yahoo.fr](mailto:nnomzoo@yahoo.fr)

**Pratiques culturelles odieuses :**<sup>7</sup>

- **Les pratiques de veuvage** - Le Cameroun a plus de 250 groupes ethniques et une surabondance de lois indigènes et des habitudes telles que le rite hideux liées au veuvage. Les veuves dans les différentes régions du pays passent par des traitements variés une fois leur mari décède, dont certains sont répugnants. La justification de la tradition des rites de veuvage, selon ses adeptes, est qu'elle soit destinée à purifier la veuve du malheur provoqué par la mort de son mari. Cette purification qui prend des formes différentes selon les cultures, comprend - entre autres - dormir par terre à découvert, manger avec des mains sales, danser nue et, parfois, éviter de prendre un bain pendant des semaines. Dans certaines cultures, les veuves ne sont pas autorisées à parler ou saluer quiconque, séjourner ou dormir seule à la maison. Le Comité d'assistance aux mères nécessiteuses du Cameroun (CAFENEC), une ONG, mène des campagnes de sensibilisation sur la problématique des conditions de veuves.

- **Les mutilations génitales féminines** - une pratique traditionnelle néfaste incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins. Elle comprend la forme la plus grave de l'abus, l'infibulation, généralement pratiquée sur des filles préadolescentes. Le gouvernement a critiqué la pratique, cependant, aucune loi interdisant les MGF est mise en œuvre. À l'heure actuelle, la pratique des MGF par des groupes tend à diminuer, quoique lentement. Cela est dû à sa condamnation par l'État, même s'ils ne sont pas interdits par le droit, l'influence discrète, mais efficace des ONG et la menace du VIH.

Les mutilations génitales féminines continuent d'être pratiquées en particulier dans la tribu Ejagham de la province du Sud-ouest et les Haoussas et Araphous au Nord-Cameroun. En outre, la migration a contribué à la propagation des MGF dans les différentes parties du pays. Les centres de santé publique dans les zones où les MGF sont pratiquées fréquemment, conseillent les femmes sur les conséquences néfastes des MGF, mais le gouvernement ne poursuit quiconque pratiquant la MGF.

- **Repassage des seins** - une pratique qui consiste à battre et masser les seins en développement des jeunes filles (les femmes pré-pubères) avec des objets chauffés - le plus souvent des spatules (24%) et des pierres (20%) pour tenter de faire disparaître les seins. Des organisations comme le Réseau national de l'Association des tantes (Réseau National des Associations de Tantines, Renata - [www.tantines.info](http://www.tantines.info)), le Ministère de l'autonomisation des femmes et de la famille, et l'Agence allemande de coopération technique (Deutsche Gesellschaft für Technische

---

<sup>6</sup> Cameroun, « Mise en Œuvre d'Engagement sur le VIH/Sida », Progress Report N°3 UNGASS, National AIDS Control Committee, pages 12-17

<sup>7</sup> Entretien du CRAT avec le chef provincial des statistiques à la Délégation de l'autonomisation des femmes et à la famille pour le Littoral. Douala, sept. 2008

Zusammenarbeit, GTZ [www.gtz.de / fr](http://www.gtz.de/fr)) mènent une campagne pour sensibiliser les mères et les filles sur les dangers encourus<sup>8</sup>. Les statistiques montrent que 26% des filles camerounaises subissent à la puberté cette pratique<sup>9</sup>. L'Association des femmes contre la violence a continué de mener un programme à Maroua pour aider les victimes de mutilations génitales féminines et de leurs familles et d'éduquer les populations locales.

**-La traite des êtres humains et l'exploitation** - Le Cameroun est une source, de transit et pays de destination. Servant aussi de source pour les femmes transférées à l'Europe à travers les anneaux du proxénétisme. La loi n'interdit pas toutes les formes de traite des êtres humains en dépit des rapports des personnes victimes de la traite à destination, et à l'intérieur du pays. La loi criminalise le trafic d'enfants et de l'esclavage et interdit l'esclavage, la prostitution, le travail forcé, et d'autres crimes liés au trafic humain, mais le gouvernement ne reconnaît pas les victimes de la traite comme des groupes vulnérables ni de contrôler le nombre des victimes interceptées.<sup>10</sup>

Le Cameroun, a été inscrit sur la liste de surveillance de niveau 2 pour avoir omis de fournir la preuve d'intensifier les efforts pour lutter contre la traite des êtres humains en 2007, notamment en termes d'efforts à des poursuites et la condamnation des contrevenants. Plus précisément, le Cameroun fait état de certaines arrestations de trafiquants, mais aucun d'entre eux n'a été poursuivi ou puni.

### **1.1.2 Les formes spéciales de soutien disponibles pour les femmes dans une situation vulnérable**

#### **1.1.2.1 Les femmes célibataires (sans enfants)**

#### **1.1.2.2 Les veuves (sans enfants)**

#### **1.1.2.3 Les femmes chefs de ménages ayant des enfants nés dans le mariage**

#### **1.1.2.4 Les femmes chefs de ménages ayant des enfants nés sans mariage**

Au Cameroun, la Constitution ne s'occupe pas des femmes chefs de ménage, sauf lorsque le mari décède ou qu'il est incapable d'assurer ses responsabilités. Les femmes employées par l'Etat appartenant à cette catégorie, bénéficient du régime des allocations familiales de la fonction publique.

Les femmes employées du secteur privé peuvent également bénéficier des allocations mentionnées ci-dessus, lorsque les employeurs respectent le Code du Travail camerounais (un grand nombre ne s'y conforme pas et les bonnes mesures disciplinaires sont rarement appliquées)<sup>11</sup>. D'autres sources<sup>12</sup>, toutefois, en contradiction avec l'affirmation selon laquelle une femme ne peut pas être chef de famille en particulier quand un mariage a été contracté, même en cas de décès du conjoint. Cela est dû à la présence de l'héritage des veuves (lévirat) en vertu de la Loi de la communauté, où une veuve doit épouser le frère de son mari. Cette coutume est contraire

---

<sup>8</sup> Breast ironing in Cameroon. Women in Africa Bear A Painful Tradition par Roxy Varza, assistante du rédacteur. <http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/africa/5107360.stm>

<sup>9</sup> [http://current.com/items/88852332\\_breast\\_ironing](http://current.com/items/88852332_breast_ironing)

<sup>10</sup> Central Intelligence Agency (source de contenu); Lakhdar Boukerrou (Topic Editor). 2008. «Cameroun». In: Encyclopédie de la Terre. Eds. Cutler J. Cleveland (Washington, DC: Information de la Coalition de l'environnement, Conseil national des sciences et de l'environnement). [Première édition de l'Encyclopédie de la Terre le 7 août 2008; Dernière révision le 23 août 2008; réadapté le 24 octobre 2008. <<<http://www.eoearth.org/article/Cameroon>

<sup>11</sup> Entretien avec M. David Bakalack du Service divisionnaire des Affaires sociales Akwa - Septembre 23, 26th 2008

<sup>12</sup> Women in Alternative Action, une organisation basée à Yaoundé

à l'article 77 (2) de l'ordonnance de 1981, qui permet à une veuve de se remarier librement sans qu'aucun des parents de son mari décédé, puissent y être opposé. L'aide juridique est disponible en cas de divorce<sup>13</sup>.

Le Ministère de l'autonomisation de la femme et la famille (MINPROFF)<sup>14</sup> coordonne tout soutien spécial aux femmes au Cameroun et il y a peu ou pas de distinction selon qu'ils soient célibataires / veuves avec ou sans enfants, les chefs de ménage ayant des enfants nés en / hors mariage.

Il existe des politiques d'autonomisation des femmes, mais il n'y a pas de politique spécifique pour les sous-groupes, tels que les femmes célibataires, veuves, etc. Toutefois, une femme dans une position vulnérable peut recevoir une forme d'aide en fonction du problème en question. Par exemple, une veuve a droit à 50% ou 100% (en fonction de l'existence des enfants) de la pension de vieillesse de son mari (si éligible avant la mort), sinon elle a droit à la pension de survivant. Cette pension ne cesse que dans le cas d'un remariage.

Ce Ministère exerce généralement entre autres, les activités suivantes :

- Sensibilisation des communautés contre les mutilations génitales féminines
- Des programmes éducatifs et de sensibilisation sur l'utilisation des préservatifs, ciblant des groupes tels que les prostituées et les veuves.
- La formation des femmes et des jeunes filles qui vise à l'auto-emploi dans les centres de la famille et de l'autonomisation de la femme (WEC), à travers les fonds des Pays hautement endettés (HIPIC).
- Préparer les jeunes au mariage à travers les conseils.
- Aide financière et matérielle aux veuves à la rentrée scolaire.
- Octroi des microcrédits dans le cadre du programme pour l'amélioration des revenus des familles rurales, financés par la Banque Africaine pour le Développement.
- Développement de projets de soutien aux groupes de femmes rurales par la création d'unités pilotes pour la transformation et la conservation des produits agricoles et de l'élevage (manioc, légumes, poisson, viande, épices, ...).

➤ **La délégation de l'autonomisation des femmes et des familles dans le Littoral<sup>15</sup>**

B. P. 202 Douala

Tel: (237) 33 42 68 51 / 33 42 68 49

Travaux en fonction des cinq domaines prioritaires du Ministère :

- Améliorer les conditions de vie des femmes
- Améliorer le statut légal des femmes
- Promouvoir l'égalité et éventuellement l'équité.
- Promouvoir le bien-être de la famille.
- Renforcer les structures institutionnelles et les mécanismes de la bonne gouvernance.

À la lumière de ce qui précède, la délégation encourage les actions de solidarité en partenariat avec les entreprises, groupes et individus, tels que:

- Dons volontaires occasionnels pour veuves et mères célibataires (alimentation, frais de scolarité)

---

<sup>13</sup> Entretien du HAFI avec l'association pour la promotion et défense des droits des femmes (APDF), Yaoundé 2008.

<sup>14</sup> Entretien du CRAT avec le personnel, la Délégation Provinciale de l'autonomisation des femmes et à la famille pour le Centre, Sous Direction du bien-être de la famille.

<sup>15</sup> Chef provincial des statistiques à la délégation de l'autonomisation des femmes et des familles dans le Littoral. Douala, sept. 2008

- L'aide financière et matérielle dans en cas de jumeaux en particulier pour les familles à faible revenu.
- Conseil et orientation en faveur des couples ayant des problèmes conjugaux en vue de promouvoir le bien-être de la famille d'autant plus que l'Etat n'encourage pas le divorce et cherche à limiter la désintégration de la cellule familiale.
- l'assistance juridique, en particulier en faveur des femmes non informées.
- Encourager et parrainer les mariages collectifs/ communautaires pour les femmes vivant en concubinage.
- Encourager les femmes à créer des fermes communautaires et des coopératives de petits groupes (3 à 5 personnes) pour lesquelles des subventions jusqu'à 200.000 FCFA (307,69 euros) sont fournis et sont remboursables à long terme.
- Encouragement à monter des projets de parrainage.
- Formation à l'auto-emploi dans les Centres pour l'Autonomisation des Femmes (WEC<sup>16</sup>).

➤ **Le Centre pour la Famille et l'Autonomisation des Femmes (WEC/CPFF)<sup>17</sup>**

Tel: Directeur, (237) 96 58 24 91

Tel: Bureau, (237) 77 03 63 03/79 30 44 92; de 8:00 à 14:00

Ce centre a pour objectif d'éduquer, de former et de faciliter l'intégration socio-économique des jeunes filles/femmes, également grâce à l'élaboration et le financement des microprojets.

**Mission**

- Formation morale, civique, intellectuelle et professionnelle.
- Education à l'esprit d'entreprise.
- Idéation et de la gestion de projets.
- La reproduction et l'éducation sanitaire préventive.
- Financement de microprojets.
- Consultation de la famille et suivi.

**Groupes Cibles** Jeunes filles, femmes, adultes et familles

**Branches**

- L'industrie textile et l'habillement
- Restauration et gestion hôtelière
- Informatique
- Coiffure
- Fumage du poisson et de poulet
- Fabrication du savon
- Teinture
- Couture
- Artisanat
- L'élaboration et la gestion de projets

**Formation professionnelle**<sup>18</sup> Lundi - Vendredi 7:30 à 15:30

Inscription : 42.500 FCFA (65.38 EUR), non remboursable

➤ **Programme INFOLINE telephone "SOS Family SOS FAMILLE"<sup>19</sup>**

Tel: (237) 22 06 94 17

Il s'agit d'un bureau d'assistance en temps opportun de la délégation provinciale de l'autonomisation des femmes et de la famille basée à Douala, qui répond à toutes sortes de problèmes qui touchent les femmes ou les enfants par rapport à toute forme de violence à leur

<sup>16</sup> Décret n ° 2000/001/PM - sur l'organisation et le fonctionnement du WEC / CPFF 8 Juin, 2000

<sup>17</sup> Entretien avec Mbogbe Abenoun Angele Marie, CPFF Douala

<sup>18</sup> Entretien du CRAT avec Mbogbe Mbogbe née N. Mbenoun Angele Marie

<sup>19</sup> Entretien téléphonique du HAFI avec le réceptionniste de l'INFOLINE, le help desk de "SOS FAMILLE", toujours disponible 24h/24.

encontre. Les victimes qui ne trouvent pas une solution immédiate à leurs problèmes sont orientées vers les travailleurs sociaux pour des entretiens approfondis.

Le Ministère des affaires sociales (MINAS) réalise également d'autres activités en faveur des femmes en particulier des mères d'enfants vulnérables<sup>20</sup>. Il encourage la création d'associations de veuves en particulier les pauvres, informe sur les pratiques dangereuses de veuvage et fournit une assistance financière et matérielle en particulier à la rentrée scolaire.

### **1.1.3 Organisations caritatives / internationales ou des ONG à des programmes particuliers pour les femmes vulnérables**

- **Women in Alternative Action (WAA)**<sup>21</sup>  
Nsimeyong, Face College Vogt-Yaoundé  
Tel: (237) 22 15 93 17  
E-mail: [waacameroun@yahoo.com](mailto:waacameroun@yahoo.com)

WAA vise à atténuer la misère des femmes à travers des programmes de réduction de la pauvreté, l'alphabétisation, l'intégration, la protection des droits des femmes et la sensibilisation sur la violence sexiste. Il prend également en charge les victimes de violations et les abus et les aide à poursuivre les responsables de ces crimes.

- **Society for Women and AIDS in Africa (SWAA)**<sup>22</sup>  
B. P. 5607 Douala  
Tel/Fax: (237) 33 42 32 43 / 77 70 72 25  
E-mail: [swaalittoral@yahoo.fr](mailto:swaalittoral@yahoo.fr)
- **Society for Women and AIDS in Africa**  
Pharmacy Mandela Building, face au CHU  
B. P. 8046 Yaoundé  
Tel: (237) 22 31 52 35 / 99 66 13 90  
E-mail: [swaacameroun@yahoo.fr](mailto:swaacameroun@yahoo.fr)

SWAA Cameroun parle au nom des femmes, des enfants et des familles dans la lutte contre le VIH / SIDA. Il mobilise la communauté par le renforcement de sa capacité à prévenir, contrôler et atténuer l'impact de la pandémie par l'information et l'éducation. Il fournit un soutien médical et psychosocial (soins, conseils) aux personnes séropositives et leurs familles, des consultations et des soins gratuits aux personnes infectées.

- **African Women's Association (AWA)**<sup>23</sup>  
Rue 1095 Etoa Meki  
B. P. 14075 Yaoundé  
Tel: (237) 22 21 97 26  
E-mail: [awa21@hotmail.com](mailto:awa21@hotmail.com)
- **Amour du Prochain**<sup>24</sup>  
Sis 125, Rue La Perousse Plateau Joss, Akwa  
B. P. 5848 Douala  
Tel: (237) 33 43 41 93

---

<sup>20</sup> Entretien avec un assistant social, "Brigade de Contrôle", Délégation divisional d'Affaires Sociales pour Wouri

<sup>21</sup> Correspondance du CRAT avec Kwachu Justin, Yaoundé en Sept. 2008

<sup>22</sup> Entretien du CRAT avec Dr. Sanga Margaret, Secrétaire général national, Président, SWAA Littoral, Sept. 2008

<sup>23</sup> Entretien du CRAT avec Manga Marie Mathilde, Présidente du African Women Association Yaoundé

<sup>24</sup> Entretien du CRAT avec Petit Ngwa, Officier des IT et communications, Amour du Prochain, Bonanjo-Douala, Sept. 2008

Fax: (237) 33 43 41 27  
E-mail: [info@amourduprochain.net](mailto:info@amourduprochain.net)  
Web site : [www.amourduprochain.net](http://www.amourduprochain.net)

Amour du Prochain favorise l'aide (financière, matérielle), la solidarité et le bien-être moral et psycho-intellectuel. Ses activités sont multidimensionnelles, mais se concentrent sur les cas vulnérables. En règle générale, il soutient les personnes par le biais d'autres organisations et ONG affiliées, et offre - entre autres - les services suivants:

- Sauver et aider les malades, les enfants des rues, les handicapés, les veuves et les prisonniers
- Promouvoir l'intégration sociale chez les personnes vulnérables.
- Donner la possibilité à des enfants défavorisés de se former pour un emploi.
- Responsabiliser les femmes.

Les ONG affiliées peuvent demander un maximum de 2.000.000 FCFA (3.076,93 EUR) pour aider les personnes vulnérables dans le cadre de leurs activités.

Toutefois, Amour du Prochain, parfois, prend en charge les individus (notamment les jeunes) dans des situations critiques, des veuves d'hommes morts sous le drapeau, les mères avec des enfants jumeaux, les victimes d'accidents. LA santé publique et Les affaires sociales se réfèrent généralement aux personnes âgées. D'autres gestes sont: cadeaux de Noël pour les orphelins, la fourniture de matériel scolaire aux enfants de familles très pauvres.

- **Cameroon Women in Leadership and Development (CAWOLED)<sup>25</sup>**  
P. O. Box 357 Douala  
Tel: (237) 77 53 69 55 / 44 43 34 48  
E-mail: [cawoled@msn.com](mailto:cawoled@msn.com) / [passytar@yahoo.fr](mailto:passytar@yahoo.fr)

Il vise à promouvoir le leadership et la formation entre les sexes, de protéger les filles contre l'exploitation et la violence, de fournir la base d'éducation civique pour les femmes et les jeunes; augmenter la sensibilisation des femmes et des jeunes filles dans les droits de l'homme et la bonne gouvernance, renforcer l'échange d'information, de communication et d'échange avec l'information des femmes et programmes de recherche.

CAWOLED agit dans les domaines suivants:

- Renforcement des capacités
- Mobilisation pour le plaidoyer
- Education en partenariat avec d'autres secteurs
- Recherche

Par conséquent, CAWOLED agit comme un facilitateur et un promoteur, identifiant les groupes, leurs problèmes et l'espace de l'aide.

- **Cameroon Association of Female Jurists / Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ)**  
2<sup>ème</sup> Etage Immeuble CECPROM,  
Akwa Douala (Face Pharmacie des Portiques)  
Tel: (237) 99 98 11 79 / 99 91 24 27 / 77 79 88 39
- **Cameroon Association of female Jurists / Cameroon Association of Women in the Legal Professions**  
BP: 14057 Yaoundé  
Tel/fax: +237 22 21 79 51  
Tel: 99 98 11 79 / 99 91 24 27 / 77 79 88 39 / 99 28 52 37

---

<sup>25</sup> Entretien du CRAT avec Paschaline Fonyuy Tar, Secrétaire exécutif CAWOLED, Douala, Sept. 2008

Email: [acafej@camnet.cm](mailto:acafej@camnet.cm)

ACAFEJ assure les services suivants:

- Des consultations juridiques et judiciaires gratuit deux fois par semaine (mercredi et vendredi (10H00-17H00))
- Des conseils juridiques et judiciaires
- Gère une clinique mobile judiciaire
- Assistance aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence
- Sensibilisation sur les droits de l'homme

La clinique mobile opère par le biais de réunions tenues dans diverses collectivités où des séances de questions et réponses sont utilisés pour éduquer et conseiller. Ici, la familiarité avec les pratiques locales et les réalités sociologiques de la communauté est de première importance. Le personnel para juridique prend des contacts préliminaires et sert également en tant que médiateur.

- **Association de Lutte contre les Violence faites aux Femmes (ALVF)**  
BP: 2350 Yaoundé, Cameroun  
Tel / Fax: (237) 22 20 52 94  
Tel: (237) 99 86 24 09
- **CODAS CARITAS**  
Tel: (237) 99 20 65 53 / 77 11 17 11  
E-mail: [codascaritasdouala@yahoo.fr](mailto:codascaritasdouala@yahoo.fr)
- **Association Veuves en Détresse (AVD)**  
Akwa Douala  
Tel: (237) 99 86 06 27
- **Association Veuves et Orphelins du Cameroun (AS-VEOCAM)**  
Derriere Lycee Brazaville Akwa-Douala  
Tel: (237) 77 76 03 5 / 77 60 92 66
- **Les Synergies Africaines**  
B. P 3526 - Yaoundé - Cameroun  
Téléphone : (237) 22 23 09 15  
Fax: +237 22 23 11 63  
<http://www.synergiesafriaines.org>  
E-mail: [contact@synergiesafriaines.org](mailto:contact@synergiesafriaines.org)
- **International Women's Club of Douala**  
BP: 589 Douala  
Tel + 237 3342 62 61 / + 237 3342 78 59

#### **Association des femmes entrepreneurs du Cameroun (Cawe)**

Une ONG apolitique, à but non lucratif, économique et socioculturel, qui facilite les services à l'égard de l'intérêt du commerce, l'investissement, l'industrie, l'acquisition et le transfert de technologie, la promotion des exportations, les échanges internationaux et le développement de l'infrastructure et la promotion des femmes et des familles en général. Elle met principalement l'accent sur les jeunes et les enfants de la rue.

## 1.2 Les hommes

### 1.2.1 Les risques particuliers rencontrés par les hommes

Selon les intervenants, au Cameroun, les hommes victimes de harcèlement sexuel, le VIH / SIDA, (voir section 1.1.1) la discrimination en raison de l'homosexualité, les sociétés secrètes (Cultes)<sup>26</sup>, l'alcoolisme, la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles, le chômage<sup>27</sup>.

### 1.2.2 Le service militaire<sup>28</sup>

Le service militaire n'est pas obligatoire au Cameroun, sauf pour les militaires, la gendarmerie, les forces de police et les étudiants du :

- L'Ecole Militaire Interarmées et d'armée (EMIA - Military school)

Tel: +237 22 23 51 77 / +237 22 22 91 91

-L'Ecole Nationale de la Gendarmerie

-Ecole Nationale de la Police (ENSP)

Tel: +237 22 21 36 03

-Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM)

BP: 7171 Yaoundé

Tel: +237 22 22 37 54 / 22 23 13 08 / 22 23 09 31

Fax: +237 22 23 11 40 / 22 23 46 01

Les administrateurs qui sont formés à l'ENAM sont censés se soumettre à 6 mois de formation militaire. Cependant, la pratique actuelle montre qu'il ne dure que 30 à 45 jours. Le but de leur enseignement, est la capacité à l'autodéfense<sup>29</sup>. L'âge minimum du recrutement volontaire est de 18 ans, bien que le bénévolat avant 18 ans soit autorisé avec le consentement des parents<sup>30</sup>.

### 1.2.3 Règlement juridique et la pratique

Pour les militaires, les implications juridiques de l'abandon sont précisées dans le code militaire et sont traitées dans les tribunaux militaires.

Pendant une période maximale de 30 jours, l'absence sans autorisation [AWOL] est considérée comme « irrégulière » et les sanctions vont de déductions salariales au travail forcé. Si l'AWOL continue plus de 30 jours, elle est considérée comme une désertion. Les sanctions comprennent l'emprisonnement militaire pour une période maximale de six mois en première instance.

Le code ne prévoit aucune disposition légale portant sur l'objection de conscience.

---

<sup>26</sup> Entretien du CRAT avec M. Agamba, Délégation provinciale des affaires sociales pour le Littoral, Douala

<sup>27</sup> Entretien du HAFI au Centre de Santé Mentale Saint Benoit Menni, P O Box: 15 630 Douala; Tel: +237 99 66 18 33, Email: [hscdouala@yahoo.fr](mailto:hscdouala@yahoo.fr); Septembre 2008

<sup>28</sup> Entretien du CRAT avec un soldat au Garnison- Military Hospital Yaoundé

<sup>29</sup> Entretien du CRAT avec M. Kiven, ancien étudiant d'ENAM, actuellement employé auprès du Ministère des Finances.

<sup>30</sup> Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats, « Cameroon », dans le Rapport Général des Enfants Soldats, Londres, 2004, disponible sur <http://www.child-soldiers.org/home>.

## 1.3 Les enfants

### 1.3.1 Les enfants en général <sup>31</sup>

Au Cameroun, le terme « enfants » est généralement utilisé pour indiquer les personnes à charge et entre 0 et 18 ans. Dans la pratique, la plupart des institutions continuent à aider les personnes qui sont vulnérables et dépendantes après 18 ans. La mission générale du Ministère des affaires sociales comprend la protection sociale des enfants, des populations marginalisées, les personnes âgées et les handicapés. Le Cameroun a ratifié - entre autres - la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et les conventions de l'OIT relatives aux enfants. Les plans d'action ont été élaborés sur la lutte contre la traite des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants. Récemment, le Cameroun a institué un service national de solidarité.

Des travaux sont en cours pour mettre en place un Fonds national de solidarité.

#### 1.3.1.1 Les risques particuliers rencontrés par les enfants

#### **La traite des enfants, le viol, L'exploitation sexuelle, la prostitution, et le travail des enfants.**<sup>32</sup>

Le Cameroun est une source, de transit et pays de destination pour la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et travail forcé. La plupart du trafic est interne. Les filles victimes de la traite et qui proviennent de l'Adamaoua, Nord, Extrême Nord, et dans les provinces du Nord-Ouest de Douala et de Yaoundé, travaillent comme vendeuses de rue, domestiques, et aux fins d'exploitation sexuelle. Garçons et filles sont également victimes de la traite pour le travail au noir dans des restaurants, des bars, des ateliers clandestins, et des plantations de thé. Les enfants victimes de la traite, et qui proviennent du Tchad, le Nigéria, la République centrafricaine, le Congo, le Bénin et le Niger retrouvent le travail forcé dans la vente de la rue et l'agriculture.

Le Cameroun est aussi un pays de transit pour les enfants victimes de la traite entre le Gabon et le Nigéria, et du Nigéria vers l'Arabie saoudite<sup>33</sup>. Les enfants du Tchad, victimes de la traite sont envoyés vers le Cameroun, la République centrafricaine et le Nigéria. Les enfants du Bénin, du Cameroun, de la République centrafricaine et du Togo sont envoyés vers le Tchad.<sup>34</sup>

Selon la Constitution de la République du Cameroun<sup>35</sup>, l'âge minimum pour commencer à travailler est 14ans, qui est le même âge minimum pour commencer un apprentissage. Les enfants ne sont pas autorisés à travailler la nuit, à manipuler des poids lourds, à accomplir des tâches dangereuses et insalubres, ou à travailler dans les zones confinées. Les enfants ne sont pas non plus autorisés à travailler plus de 8 heures par jour. La loi précise que les enfants ne peuvent pas travailler dans des emplois dépassant leurs capacités physiques, et les inspecteurs du travail peuvent exiger aux enfants qui travaillent de prendre un examen médical pour vérifier s'ils sont physiquement exploités.<sup>36</sup>

Les violations des dispositions relatives au travail des enfants sont passibles d'amendes<sup>37</sup>. La Loi interdit l'esclavage et la servitude<sup>38</sup>.

---

<sup>31</sup> Bakalack David, chef de service, Centre Social Akwa-Douala

<sup>32</sup> Pareil à 8, voir section 4.1.1

<sup>33</sup> Etats-Unis, Département de l'Emploi, 2007 *Findings on the Worst Forms of Child Labor – Cameroon*, 27 août 2008. Online. UNHCR Refworld, disponible sur : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/48caa464c.html> [rendu accessible le 14 octobre 2008]

<sup>34</sup> [http://www.protectionproject.org/human\\_rights\\_reports/report\\_documents/chad.doc](http://www.protectionproject.org/human_rights_reports/report_documents/chad.doc)

<sup>35</sup> Gouvernement du Cameroun, *Code du Travail*, Loi no. 92/007, 14 Août, 1992, sections 86(1) et 82(2)

<sup>36</sup> Gouvernement du Cameroun, *Code du Travail*, section 87.

<sup>37</sup> Idem, Section 167

Autres risques rencontrés par les enfants :

Le VIH/SIDA (voir section 4.1.1), la monoparentalité, la violence domestique, le manque de circulation de l'information et la communication entre parents / enseignants et les enfants, l'exposition à des informations négatives par les médias, l'Internet (matériel pornographique, etc.), la pauvreté, l'abus de drogues, la malnutrition<sup>39</sup>, la délinquance juvénile, les infections pulmonaires, l'abandon par un ou deux parents, le viol, la marginalisation<sup>40</sup>, devenir orphelin, banditisme, décrochage scolaire, ou les fugues.

En ce qui concerne la sous-scolarisation, par exemple, selon un article publié par l'UNICEF en date du 25 mai 2007, "Dans le village de Gayak (Nord du Cameroun), seuls 49% des enfants vont à l'école contre une moyenne nationale de 79%. Seule une fille sur deux est en mesure de fréquenter l'école dans ce pauvre village ...

Elles sont également confrontées à la violation de leurs droits, l'emprisonnement et pédophilie<sup>41</sup> (vagabondages nocturnes), la promiscuité sexuelle, la violence domestique et publique.<sup>42</sup>

En mai 2008, le ministre des Affaires sociales a lancé un programme de soutien pour 150 enfants de la rue, qui les aide également à retourner à leurs familles. En Juin, le gouvernement a signé une Charte contre un tourisme sexuel qui définit les règles de déontologie en matière de gestion du tourisme. Le ministre des Affaires sociales a continué à participer à un projet avec la France et l'UNICEF visant à établir un système de protection juridique pour les enfants.<sup>43</sup>

Une organisation qui se bat pour la prévention contre la pédophilie et l'aide aux victimes est la suivante:

**La Colombe**

B.P. 15186 Douala-Akwa

Tel: (237) 75 47 52 12/ 99 53 54 52

Email: [contactcolombe@yahoo.fr](mailto:contactcolombe@yahoo.fr)

### 1.3.1.2 Possibilités de jardins d'enfants et de scolarisation

Ces possibilités sont très nombreuses dans le pays. Toutefois, les possibilités de présence de jardins d'enfants sont minimales en comparaison avec les écoles maternelles, primaires, secondaires et établissements d'enseignement supérieur. Il existe différents types d'écoles telles que: écoles laïques privées, la mission / religieuses, les écoles privées offrant un enseignement technique, commerciale, professionnelle et général. Certaines d'entre elles sont munies d'internats.

Les coûts des honoraires et des livres vont de 35,000 FCFA (53.85 EUR) à 450,000 FCFA (692.31 EUR).

Une liste non-exhaustive inclu :

➤ **Jardin d'enfants :**

Les Merveilleux Chérubins, Nsimeyon-Yaounde

BP: 31487 Yaoundé

---

<sup>38</sup> Gouvernement du Cameroun, *Constitution de la République du Cameroun*, Loi no. 96-06, 18 Janvier, 1996, article 4; *Code du Travail*, section 2(3).

<sup>39</sup> Entretien du CRAT avec Tagne Tapia de l'Association pour la charité, la solidarité et l'Humanité, Douala

<sup>40</sup> Entretien du CRAT à la Fondation pour l'Education des Déficients Mentaux et Auditifs 'Le Caméléon' Douala.

<sup>41</sup> Entretien du CRAT avec Korot Anne Marie, CRES Douala, Sept. 2008

<sup>42</sup> Entretien du CRAT avec le Coordinateur du programme, Chain des Foyers Saint Nicodème, Douala

<sup>43</sup> Département d'Etat américain, "Country Reports - 2007: Cameroon," section 5.

Tel: (237) 99 57 31 99 -  
Email: [merveilleuxcherubins@yahoo.fr](mailto:merveilleuxcherubins@yahoo.fr)

MADA Day Care, Carrefour Obili - Yaounde

➤ **Garderie :**

MANGA School, New Bell - Douala

Les frais de scolarité ici varient de 65.000 - 250.000 FCFA (100.00 - 384.61 EUR) selon différentes catégories :

➤ **Primaire :**

St. Michel (New Bell - Douala  
Ecole Publique de New Bell - Douala

Ecole Publique de Tsinga 4 - Yaoundé BP: 2563 Yaoundé  
Tel: (237) 22 20 20 54

St Joseph Bilingual Catholic Primary School, Mvog Ada - Yaoundé

Green Hills Academy, Damas - Yaoundé

Jumping Jacks School, Obili - Yaoundé

Ecole primaire bilingue du Gouvernement, Bastos- Yaoundé

L'enseignement primaire dans les écoles gouvernementales est «gratuit», à l'exception d'une obligation d'origine d'une association parents/enseignants (PTA), qui varient d'un établissement à un autre. Les prélèvements PTA se situent entre 4,000 à 10,000 FCFA (6,15 à 15,38 euros)

➤ **Collège/secondaire et supérieur :**

Lycée de New Bell - Douala

Collège Alfred Saker, Rond Point Deido - Douala  
Collège Bilingue Laureate, Carrefour Maetur -Douala

Complexe Scolaire International la Gaieté  
BP 6801 Bastos Yaoundé  
Tel: (237) 22 01 45 74 / 77 04 44 19

Collège et Ecole de la Retraite  
BP: 159 Yaoundé  
Tel: (237) 22 22 21 24  
Email: [collegedelaretraite@yahoo.fr](mailto:collegedelaretraite@yahoo.fr)

Lycée General Leclerc,

Christian Comprehensive High School, Nkolbong - Yaoundé

Amasia Bilingual High School  
P.O. Box 13963, Ekounou - Yaoundé

L'enseignement secondaire de l'Etat n'est pas gratuit. Les frais de scolarité s'élèvent à 7,500 FCFA (11,54 euros), en plus de la cotisation de la PTA, ce qui est différent d'un établissement à un autre. Le prélèvement PTA peut varier entre 10.000 et 30.000 FCFA (15,38 à 46,15 euros).

Les collèges privés offrent un enseignement de jour ou en internat. Les frais de scolarité de jour s'élèvent entre 45.000 et 150.000 FCFA (69,23 à 230,77 euros) selon le type de l'éducation (enseignement technique est plus cher). Les frais de scolarité dans les collèges offrant un internat sont beaucoup plus chers, allant entre 175.000 et 300.000 (269.230 à 461,54 euros).

En ce qui concerne les services de soins de santé pour les enfants, une ONG, Groupe d'Initiative Commune socio-économique des Enfants Démunis, (GIC-ED), basé à Douala, offre une formation technique à des enfants défavorisés ou handicapés.

### **1.3.1.3 Les formes d'aide particulières disponibles pour les familles avec enfants**

Aucune forme particulière de soutien n'est disponible pour cette catégorie, sauf pour les employés de l'État et de certaines entreprises privées, qui fournissent des allocations familiales, en fonction du nombre d'enfants dans la famille. Les allocations familiales sont accordées lorsque les enfants ont moins de 14ans (18 ans pour un apprenti, 21 ans si étudiant à temps plein ou handicapé). L'engagement de travail du parent doit être au minimum 18 jours ou 120 heures par mois.<sup>44</sup>

- Allocations familiales: 1.800 FCFA (2,77 euros) par enfant et par mois, est versée tous les 3 mois.
- Allocation prénatale: 1.800 FCFA (2,77 euros) par mois pendant 9 mois. L'allocation est versée en deux tranches.
- L'allocation de naissance: 21.600 FCFA (32,31 euros) pour chaque naissance
- Certains soins de santé de l'enfant et les services sociaux sont également fournis aux mères et aux enfants.

Certains réussissent à accéder, mais rarement bénéficier des allocations au moment du besoin, en raison de la lenteur administrative. Certains ne sont tout simplement pas au courant des différents avantages disponibles pour leur situation.

### **1.3.2 Enfants séparés**

Il n'existe pas de services spécialisés pour retrouver les familles des enfants séparés. Toutefois, le Ministère des Affaires sociales (MINAS), la police, les médias publics et privés offrent des services de recherches.

Délégation provinciale des affaires sociales du Littoral  
B. P. 202 Bonanjo-Douala, Tel: (237) 33 42 52 60 / 33 42 44 57

Délégation provinciale des affaires sociales du Centre  
Etoa-Meki Yaoundé

En règle générale, lorsque les enfants séparés/perdus sont trouvés, ils sont emmenés dans un centre social, un poste de police ou un bureau de la gendarmerie, où un rapport est rédigé. L'enfant trouvé est ensuite transporté à l'hôpital pour examen médical. Les médias coopèrent avec ces services pour la diffusion des annonces et avis. Avant de tracer les parents/proches l'État est chargé de prendre soin des enfants. Si - dans les 48 heures - personne ne réclame l'enfant avec des preuves tangibles, il / elle est transférée à Yaoundé pour l'hébergement temporaire au sein d'une famille, un orphelinat, etc., centres pour enfants abandonnés (par

---

<sup>44</sup> Pour plus d'informations sur le système des allocations familiale - Première Loi: 1956, la Loi en cours: 1967, avec l'amendement de 1995, <http://www.Social Security Programs throughout the World: Africa, 2005> mise en ligne en september 2008.

exemple CEAL - Nkomo, pour les enfants en détresse, CASER - Etoug Ebe, pour les enfants de la rue) sur la base d'un partenariat avec MINAS. Après 2 ans ou plus, les enfants hébergés dans ces centres sont disponibles pour l'adoption.<sup>45</sup> Cet hébergement temporaire administratif est organisé sous la supervision de l'assistant social responsable de l'intervention.

Compte tenu des difficultés avec le nombre toujours croissant d'enfants seuls, abandonnés ou séparés à Yaoundé, il est admissible que dans les cas d'extrême urgence, l'autorité administrative du lieu où l'enfant a été trouvé confie l'enfant à une famille déjà examinée pour l'adoption. Sur le plan judiciaire, le placement aide dans la lutte contre la délinquance juvénile et intervient dans la déchéance de l'autorité parentale.<sup>46</sup>

Certains orphelinats / ONG telles que « Main dans la Main », « CHASOH » et « St Nicodème », même si elles ne sont pas tellement spécialisées, procèdent à des services de recherches pour parvenir à une réinsertion sociale réussie.

### 1.3.3 Les orphelins

#### 1.3.3.1 Responsabilité de l'État dans les soins pour orphelins et la réglementation juridique

Le décret N ° 77/495 du 7 Décembre 1977 fixe les conditions pour la création et la gestion d'une organisation privée d'utilité sociale et publique. L'article 7 du présent décret précise la procédure à suivre pour être autorisé à ouvrir une telle structure. L'autorisation est délivrée par le Ministère des Affaires sociales (MINAS) en deux phases:

- Délivrance d'une lettre de convention pour lancer l'accumulation des locaux si nécessaire
- L'autorisation finale pour ouvrir et gérer efficacement par voie de notification par un décret.

Conformément aux articles 19 et 23 du décret susmentionné, un orphelinat peut bénéficier d'une subvention de l'État sur base des propositions par les autorités compétentes au sein du Ministère des Affaires sociales (MINAS).

#### *L'admissibilité pour les subventions*

- Etre reconnu comme un service d'utilité publique
- Etre dûment autorisé
- Avoir un bon dossier pour les deux dernières années précédentes, examiné par l'autorité compétente du MINAS
- Présenter un plan d'activité
- Déposer un dossier comprenant les éléments suivants au service provincial des affaires sociales avant le 1er Novembre de l'année en cours:
  - Le rapport annuel des activités
  - Déclaration des revenus et des dépenses pour les deux années précédentes
  - Le budget prévisionnel

Le processus d'obtention d'un plein statut d'autorisation comme un orphelinat, prend habituellement beaucoup de temps en raison des difficultés à rencontrer les exigences gouvernementales et les règlements. L'État prend en charge les soins aux orphelins grâce aux subventions aux orphelinats et autres institutions (subventions sous différentes formes ; les infrastructures, le logement, les aides financières, etc.) Cependant, l'aide est très insuffisante selon les administrateurs des orphelinats les plus concernés ou les organisations / associations, et certains prétendent même qu'ils n'ont jamais reçu de soutien financier de l'État.<sup>47</sup> Les structures ne respectant pas les exigences minimales et les normes de l'État se verront imposer

<sup>45</sup> Entretien du CRAT avec Bakalack David, centre social, Akwa-Douala

<sup>46</sup> Organisation des Nations Unies, CRC, Convention relative aux droits de l'enfant  
<http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/.pdf>

<sup>47</sup> Information de l'entretien du HAFI de la plupart des orphelinats et associations prônant le statut de personnes vulnérables, entre les 22 au 27 sept 2008

des sanctions par le délégué des affaires sociales, par l'intermédiaire du responsable de la Division à travers des avertissements, des sanctions ou la fermeture.<sup>48</sup>

L'État a délégué la coordination des activités de protection et de soins des enfants (à la fois aux enfants vulnérable et non vulnérables) au Ministère des Affaires sociales. La pension d'orphelin est calculée sur la base de 15% de la pension de vieillesse et de 25% dans le cas d'un orphelin qui a perdu ses deux parents. L'Etat protège les droits des orphelins, prévoyant la contribution financière, psychologique, nutritionnelle, sanitaires et un soutien médical et éducatif.

### **1.3.3.2 L'accès effectif aux soins pour orphelins et les orphelinats pour les enfants rapatriés**

Les orphelinats et soins aux orphelins au Cameroun sont essentiellement privés. La plupart d'entre eux sont gérés par les religieuses. Les structures privées ont des capacités limitées et offrent des services limités ou tout simplement de base. Ils dépendent en grande partie des contributions de donateurs privés, des organismes caritatifs nationaux et internationaux, et des ONG de bonne volonté.

- **Orphelinat Sainte Famille (Privé)**  
B. P. 2842 Yaoundé  
Tel: (237) 77 66 83 39 / 94 38 66 51

#### ***Aménagements***

Cet orphelinat a une capacité de 20 personnes. Actuellement, il accueille 16 enfants allant de 0 à 15 ans. Il dispose de 2 dortoirs (1 pour les filles et 1 pour les garçons), une salle d'étude et d'une salle de jeux.

#### ***Services***

L'Orphelinat admet les enfants qui ont perdu leurs parents (y compris les orphelins du sida), et / ou dans des conditions précaires et dont les parents ne prennent pas soin d'eux. Il est strictement humanitaire et de bienfaisance. La bonne volonté des personnes invitée à parrainer le suivi la croissance d'un enfant.

Le centre:

- Éduque les enfants (ils vont à l'école en dehors de l'orphelinat).
- Fournit des soins de santé et autres besoins
- Offre une formation professionnelle dans l'électronique, la menuiserie, l'informatique, afin d'assurer l'intégration des enfants à un avenir socio-professionnel.

#### ***Problèmes et difficultés***

Encore à ses débuts, l'orphelinat a besoin d'améliorations sous différents aspects: de l'espace pour l'expansion; besoin de plus de salles de classe, des dortoirs, du matériel éducatif, centre de loisirs. En outre un soutien financier pour les salaires du personnel est nécessaire.

- **Village d'Enfant SOS Mbalmayo (Privé)<sup>49</sup>**  
B. P. 86 Mbalmayo  
Tel: (237) 22 28 12 74  
Fax: (237) 22 28 12 71

---

<sup>48</sup> Entretien avec Ngando Clara, 'Brigade du Contrôle des Institutions Publics et Privées' Salle des fêtes, Akwa Douala.

<sup>49</sup> Entretien avec le directeur de SOS village d'enfants en août 2008 à Mbalmayo

C'est l'un des villages d'enfants SOS au Cameroun, situé à environ 43 km de la ville de Yaoundé. Le village d'enfants SOS au Cameroun est membre de l'Organisation autrichienne - SOS Kinderdorf International, représentée dans 132 pays dans le monde. Ce village respecte strictement la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le siège administratif de villages SOS au Cameroun se trouve à Yaoundé.

- **SOS Villages d'Enfants Cameroun**  
103, Rue N° 1862 Derriere Usine Bastos  
B. P. 12196 Yaoundé  
Tel: (237) 22 21 27 26  
Fax: (237) 22 21 27 24  
E-mail: [soskdi.cameroun@camnet.cm](mailto:soskdi.cameroun@camnet.cm)

### ***Conditions d'admission***

Le village SOS admet les enfants en détresse des 3 catégories:

- Les enfants abandonnés
- Les enfants dont les pères sont inconnus et dont les mères sont des malades mentales ou déséquilibrées
- Les orphelins dont les proches sont pratiquement incapables de rendre les soins ou ne peuvent être retrouvés

Toutefois, il aide aussi des orphelins qui vivent avec des proches en leur fournissant des vêtements, de la nourriture, du matériel scolaire, et des soins médicaux.

### ***Aménagements et services***

Ces villages fonctionnent différemment des orphelinats typiques. Le principe est que chaque enfant a le droit de faire partie d'une famille. Sur cette base, environ 5 à 6 enfants sont sous la responsabilité d'une femme (une mère SOS) et ils ont tous ensemble un logement indépendant. Chaque mère SOS est dotée d'un budget pour gérer sa "famille" de façon indépendante. Le directeur du centre joue le rôle du père.

Le village Mbalmayo accueille environ 109 enfants. Il a un grand campus avec des infrastructures bien équipées:

- Une école maternelle et primaire
- Un dispensaire avec un laboratoire très sophistiqué
- Des terrains de football, de handball et de tennis
- Des appartements de 4 chambres avec salon, cuisine, toilettes et un jardin pour chaque famille
- Installations sportives de tennis de table, gymnastique, etc.

Lorsque les enfants deviennent psychologiquement, biologiquement et intellectuellement mûrs, ils sont transférés dans des maisons de jeunes pour terminer leurs études et chercher un emploi. Ils sont suivis jusqu'à ce qu'ils deviennent économiquement indépendants, puis ils sont ensuite encouragés à prendre en charge leurs mères malades mentales, ou de participer au développement de leurs communautés.

### ***Problèmes et difficultés***

Les problèmes courants liés à la vie au sein d'une famille et une communauté. Problèmes de comportement des adolescents.

- **Fondation Petit Dan et Sarah (Privé)**  
B.P.5297 Soa - Yaoundé

Héberge les orphelins de l'un ou des deux parents, ou abandonnés (comme les bébés) à l'extérieur de l'orphelinat.

- **Orphelinat Saint Jean**<sup>50</sup>  
Deido-Douala

Héberge les orphelins de l'un ou des deux parents, ou qui ont été abandonnés bébés à l'entrée de l'orphelinat.

- **Association Fraternité Douala (AFRAD)**<sup>51</sup>  
Oeuvre Maria Colomba  
Président: Mme Ngmune Therese  
BP: 17716 Douala - Cameroon  
Tel: (237)3342 24 30/7784 3986/9653 31 30  
Email: [afradoeuvre@yahoo.fr](mailto:afradoeuvre@yahoo.fr) / [afradomc@yahoo.fr](mailto:afradomc@yahoo.fr)

### **Objectifs**

Assurer aux orphelins des abris, de la nourriture, des soins de santé, l'éducation, la formation professionnelle et de l'atmosphère familiale de façon à garantir le bien-être des enfants.

### **Accès**

- Lettre signée par le Chef de quartier, la police ou un responsable de la sécurité, constatant le décès d'un parent ou les deux parents ou un certificat de décès, indiquant que l'enfant est un orphelin, et présentée par un proche ou une personne de bonne volonté.
- D'autres sources officielles comme le Ministère des Affaires sociales, ainsi que les différentes églises, qui assurent aux enfants les documents officiels nécessaires.

### **Services**

- L'hébergement et l'alimentation commune pour tous les différents groupes d'âge (réhabilitation)
- L'enseignement, du préscolaire à l'école secondaire et la formation professionnelle
- Les soins de santé
- La prise en charge morale, spirituelle et psychosociale.

### **Difficultés**

Tous les services ci-dessus sont remplis avec un succès très limité en raison des nombreuses insuffisances (financières, infrastructures inadaptées, ressources humaines, sponsors, moyens de transport, etc.). Actuellement AFRAD est confrontée à un grave problème de logement inconfortable et dangerosité du site.

- **Main dans la Main**<sup>52</sup>  
BP: 4826 Bonamoussadi-Douala  
Tel: (237) 33 47 51 88 / 99 54 62 66  
Email: [maindanslamain@yahoo.fr](mailto:maindanslamain@yahoo.fr)

---

<sup>50</sup> Entretien avec le coordinateur, Saint Jean de Deido, Douala

<sup>51</sup> HAFI a interviewé Ngmune Therese, présidente du AFRAD, Sept. 2008, New Bell - Douala

<sup>52</sup> Entretien du HAFI avec M. BELINGA, coordinateur de Main dans La Main (Orphelinat) - Bonamousadi - Douala, le 26 Septembre 2008

## **Objectif**

Accueil et réadaptation des enfants et des jeunes dans des situations difficiles en vue de leur réinsertion sociale, par l'enseignement, la formation professionnelle, les soins de santé, la protection contre la violence et l'exploitation.

## **L'accès**

- Les enfants en détresse
- Les personnes ou les membres de la famille d'orphelins titulaires de certificats / documents pour prouver que l'enfant est orphelin, ainsi que des documents d'identification. Les cas qui proviennent du Ministère des Affaires sociales, de la police et autres services répressifs, et toute autre institution compétente sont préférables
- Un certificat médical attestant l'état de santé actuel de l'enfant.

## **Les services**

- Évaluation de l'état de santé et d'autres facteurs afin de faciliter l'orientation
- Assurer les services de recherche des familles pour tous les enfants du centre
- La réhabilitation, l'hébergement, la réinsertion dans la famille lorsque cela est jugé sûr.
- L'enseignement (Maternelle - supérieur) formel, moral, religieux (catholique romaine), la formation professionnelle, le soutien psycho-social (également aux mineurs détenus), juridique, etc.
- Les soins médicaux et la protection contre la violence et l'exploitation.
- Assistance à d'autres groupes vulnérables comme les personnes âgées et les mineurs détenus.

## **Les problèmes**

Les difficultés financières sont également nombreux ici et la procédure légale pour accepter les orphelins est parfois compliquée.

### ➤ **Orphelinat des Œuvres sans Voix**

BP: 7646, Deido - Douala

Tel: (237) 7503 49 82

Dirigé par le Père Polycarpe Mintamack de la paroisse Deido.

## **Les objectifs**

Assurer les différentes formes de soins aux enfants vulnérables.

## **Accès**

- L'enfant doit avoir entre 7 et 12 ans
- Les documents médicaux et certificat
- Une enquête sociale menée par le MINAS sur l'enfant pour prouver soit le décès des deux parents, soit l'impossibilité pour les parents à prendre soin de l'enfant.

## **Services**

- Soins de santé, alimentation et vêtements.
- Enseignement général et professionnel
- Hébergement

L'institution fait face à de nombreux problèmes: difficultés financières, insuffisance des infrastructures, des difficultés pour les enfants à se familiariser avec les autres, et transmission facile des maladies infectieuses.

- **Hephzibah Handicapped and Orphanage Training, Production and Ecstasy Centre (HOPTEC)<sup>53</sup>**  
Lower Bokova, Buea Road  
P. O. Box 598 Buea  
Tel: (237) 77 20 16 21; e-mail: [hoptec2ad@yahoo.com](mailto:hoptec2ad@yahoo.com)

Situé à environ 160 km de Douala, la mission HOPTEC est d'assurer la formation / l'enseignement, à la fois général et professionnel pour des fins de réhabilitation scolaire, sociale, morale et économique, à des enfants défavorisés (orphelins, handicapés et abandonnés). La formation professionnelle comprend: l'aviculture, les cultures vivrières et l'élevage.

### **Services et équipements**

- Unité bébé du HOPTEC - prend soin des bébés abandonnés ou mis en place par le MINAS ou les bons Samaritains
- Unité agricole - fournit de la nourriture pour la famille HOPTEC
- Ecoles maternelles et primaires

### **Problèmes et difficultés**

Le manque de matériels didactiques, du personnel et des salles de classe. Il n'ya pas de volontaires capables d'enseigner d'autres formations alternatives telles que la peinture et la confection de vêtements.

- **SWAA Cameroon**  
Il prend en charge des orphelins de parents VIH / SIDA, offrant une aide médicale, psychologique, nutritionnelle, sanitaire et éducative. Ces aides sont fournis par certaines organisations comme :<sup>54</sup>
- **Semeur de la Charité**  
Tel: +237 74 37 03 13
- **Programme National de Soutien Orphelins et Enfants Vulnérables (PNS-OEV)**

Il s'agit d'un programme national du MINAS qui a donné la possibilité à 52 ONG pour appuyer des activités adressées aux orphelins et enfants vulnérables. En 2007, le PNS-OEV a aidé 45.186 enfants dans des conditions vulnérables.

### **1.3.3.3 Les organismes Internationaux / de charité ou les ONG pour les enfants vulnérables**

- **Chaine des Foyers Saint Nicodème<sup>55</sup>**  
B. P. 2233 Douala  
Tel: (237) 33 42 72 97 / 99 46 55 88 / 33 01 04 27  
E-mail: [stnicodeme@yahoo.fr](mailto:stnicodeme@yahoo.fr)

---

<sup>53</sup> Correspondance du CRAT avec le Coordinateur, HOPTEC Buea Road

<sup>54</sup> Pareil à 3

<sup>55</sup> Entretien avec le coordinateur du programme Chain des Foyers Saint Nicodème

Il s'agit d'une chaîne de centres / foyers situés dans différents quartiers de Douala (Nylon, Akwa, PK24, New-Bell, Bépanda). La chaîne accueille, soutient, et éduque et entraîne les enfants de la rue (90%) et les enfants de familles très pauvres (10%) dans les différentes disciplines en vue de leur réinsertion au milieu familial, social, socio-professionnel et socio-économique. Ainsi, la recherche des familles se fait quand c'est possible. Elle compte actuellement 120 enfants âgés de 7 à 20 ans mais ce chiffre peut se voir à la hausse. Les activités de ces maisons sont récréatives et éducatives (sport, dessin, musique, informatique, agriculture et élevage) ainsi que professionnelles, y compris l'artisanat. La formation spirituelle et éthique est également assurée. Les subventions de l'Etat vont de 500.000 à 1.500.000 FCFA (de 769,23 à 2307,69 EUR).

### **Services / installations**

Cinq centres assurent la formation / l'éducation et le suivi de l'ensemble du processus de l'évolution de l'enfant et son adaptation au nouvel environnement :

- **Foyer d'Ecoute pour les Filles - New Bell**  
Il donne des micro-crédits indirects pour aider les parents à prendre soin des problèmes mineurs, comme la nourriture à l'école.
- **Foyer d'écoute des Garçons**  
Il visite les garçons et les enfants de la rue, afin de trouver les raisons de leur état, au moyen d'entretiens. Après consultation, il essaye de trouver la meilleure solution pour les enfants.
- **Foyer de Stabilisation et d'Observation**  
Les enfants sont admis pour observation. Ils dorment dans le centre et participent aux activités proposées. L'objectif ici est de réintégrer les enfants dans le contexte d'une famille (la société), avant de les inscrire à l'école. La formation peut durer jusqu'à 6 mois.
- **Foyer de scolarisation primaire (re-socialisation) - Nylon**  
Les enfants soi-disant "sauvés", sont inscrits pour l'enseignement formel.
- **Foyer des Jeunes en Formation Professionnel en Secondaire**  
Il coordonne la formation professionnelle des enfants.

Ils travaillent en partenariat avec différentes écoles :

#### **Primaire:**

Ecole Public - Bonaloka,  
Ecole Catholique St. Bruno (droits de 75,000(115.38 EUR) à 90,000FCFA (138.46 EUR).

#### **Secondaire:**

College St Michel  
Collège St Benedict (les droits entre 200,000 (307.69EUR) à 250,000FCFA (384.62 EUR).

Autres activités concernent:

- Réintégration directe au sein de la famille
- Organisation des cirques, une activité sociale grandiose qui aide les enfants à fraterniser facilement les uns avec les autres.
- Education to religion

## **Problèmes et difficultés**

Le problème principal du centre est le manque de sources de financement. Les problèmes chez les enfants comprennent: la méfiance réciproque entre enfants, l'abus de drogues et les divers problèmes de santé.

### ➤ **Home Atelier**<sup>56</sup>

Centre de Formation et de Rédaction aux Petits Métiers

B. P. 3823 Bali-Douala

Tel/Fax: (237) 75 96 79 42 / 44 42 74 54

E-mail: [fiston73@yahoo.com](mailto:fiston73@yahoo.com)

## **Objectifs**

- Re-scolariser socialement les filles qui sont financièrement pas en mesure de rejoindre l'enseignement secondaire
- Réduire le phénomène des filles des rues et la prostitution, et encourager la réinsertion dans la vie sociale normale
- Soutenir économiquement les parents dans leurs efforts pour assurer l'enseignement ou la formation à leurs enfants de sexe féminin.

## **Admission**

- Demande manuscrite adressée au gouverneur
- lettre d'engagement signée par les parents
- Certificat médical
- 4 photos en format du passeport
- Une évaluation sociale par un assistant social en collaboration avec l'instructeur pédagogique de l'établissement est effectuée afin de vérifier :
  - Les conditions économiques de la jeune fille
  - Les antécédents familiaux et les conditions d'hébergement

## **Formation**

Poterie, peinture, informatique, confection de robes, teinture et restauration.

Elles reçoivent parfois l'aide du ROTARY CLUB (qui assure au moins 35.000 FCFA (53,84 euros) pour couvrir une partie des frais pour chaque fille); ACAFEJ (éduque les filles sur leurs droits, suit les procédures juridiques de défense en cas de problèmes).

### ➤ **Amour du Prochain**<sup>57</sup>

- Amour du Prochain tend la main aux enfants à travers d'autres organisations et ONG affiliées en fournissant entre autres les services suivants:
  - La sauvegarde et l'assistance aux malades, aux enfants défavorisés et ceux de la rue
  - Promouvoir l'intégrité sociale parmi les plus vulnérables
  - Donner l'occasion aux enfants défavorisés à être formés pour un travail.

Il soutient parfois les individus (notamment les jeunes) dans des situations critiques, par exemple, les accidents. D'autres activités comprennent: des cadeaux de Noël pour les orphelins et la fourniture de matériel scolaire aux enfants nécessiteux.

---

<sup>56</sup> Entretien du CRAT avec Ndzengue Bertin Didier, travailleur social et éducateur en chef, Home Atelier, Douala

<sup>57</sup>Entretien du CRAT avec Petit Ngwa, Officier IT et Communications, Amour du Prochain, Bonanjo-Douala, Sept. 2008

➤ **Scout du Cameroun, Compagnons de la Solidarité**<sup>58</sup>  
B. P. 17172 Douala  
Tel: (237) 33 40 81 70  
E-mail: [compasolidarite@yahoo.fr](mailto:compasolidarite@yahoo.fr)

Ce groupe concerne les jeunes filles et garçons entre 18 et 23 ans. Il vise à la croissance des garçons et des filles à travers l'orientation, tant au niveau familial qu'individuel. Il cible les enfants de la rue, les enfants de l'orphelinat St Jean de Deido-Douala et ceux des quartiers voisins.

#### 1.4 Les personnes âgées

Légalement, le préambule de la Constitution camerounaise du 18 Janvier 1996 prévoit la protection des personnes âgées comme un devoir national. Plusieurs textes législatifs et réglementaires renforcent la protection de leurs droits.

Sur le plan institutionnel, plusieurs départements ministériels (à savoir: la santé publique, du travail et des services sociaux de la sécurité publique et la réforme administrative, l'économie et des finances, des affaires sociales, de l'autonomisation des femmes et la famille) coopèrent pour promouvoir la dignité et à la valorisation des personnes âgées.

Plus précisément, le décret N ° 2005/160 du 25 mai 2005 portant sur l'organisation du Ministère des Affaires sociales (MINAS), a établi une Direction de la protection sociale des personnes handicapées et des personnes âgées, avec une Sous Direction pour la protection sociale des personnes âgées.

En dépit des changements socio-économiques et politiques originaires de l'organisation sociale, les personnes âgées représente un atout et un secours dans la plupart des familles et des communautés, mais certaines sont abandonnées.

##### 1.4.1 Système de pensions : peut-on vivre avec une pension moyenne ?

Le système d'assurance sociale au Cameroun est fondé sur 2 principaux régimes fondés sur des cotisations sociales obligatoires:

- Régime de pension d'État - couvre les travailleurs de la fonction publique agents de l'Etat<sup>59</sup> et les assimilés<sup>60</sup>.
- Régime de la caisse nationale d'assurance sociale (CNPS) - couvre les travailleurs dans le secteur privé et semi-public, qui doivent être inscrits à la CNPS par leurs employeurs.<sup>61</sup>

Fonds National de l'Assurance Sociale  
Yaoundé

P. O. Box 9073 Bonaberi-Douala  
Direction de l'assurance sociale (CNPS)  
Tel: (237) 33 39 47 47

<sup>58</sup> Correspondance avec le "Chef de Troupe" La Troupe St Gérard de Deido-Douala

<sup>59</sup> Entretien avec un employé au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

<sup>60</sup> Les employés de l'État, dans le passé, était gérés par la CNPS, depuis 1993, ils sont gérés par le Ministère de l'Economie et des Finances.

<sup>61</sup> Entretien avec un personnel du CNPS, Branche du Bonaberi-Douala, Sept. 2008

En règle générale, les salaires au Cameroun sont faibles. Considérant qu'à la retraite, le bénéficiaire de pension reçoit 30% de son salaire lorsqu'il était en service, couplé avec le fait que le salaire le plus élevé pris en considération dans le système de retraite du CNPS est 300.000 FCFA (461,54 euros). Il ya un consensus général que la pension moyenne est insuffisante pour permettre un style de vie modéré. La plupart des retraités s'engagent dans des activités génératrices de revenus (agriculture, élevage d'animaux domestiques, magasins d'alimentation) pour améliorer leur situation.<sup>62</sup>

#### 1.4.2 Admissibilité à une pension ou à d'autres avantages

Généralement, **selon le régime du CNPS<sup>63</sup>**, l'assuré a le droit de recevoir une pension d'ancienneté, si il / elle remplit les conditions suivantes :

Avoir 60 ans

Etre à la retraite

Avoir au moins 20 ans d'affiliation au CNPS

20 ans de couverture assurance

180 mois de cotisations (2,8% du salaire brut), avec 60 mois dans les 10 dernières années avant la retraite.

Autres types de pensions :

- Pension précoce

- Allocations de vieillesse

- Pension d'invalidité

- Assurance volontaire (toujours en cours)

- Pension de survivant

Pour la retraite anticipée: 50 ans d'âge, 20 ans d'assurance, 180 mois de cotisations (2,8% du salaire brut) avec 60 mois au cours des 10 dernières années. Toutefois, si le nombre d'années de service est inférieur à 15 ans, la personne devra attendre qu'elle ait 60 ans avant qu'il lui soit accordé une somme forfaitaire (allocation de vieillesse).

#### **Avantages**

La pension est égale à 30% du salaire mensuel moyen des 3 / 5 dernières années (le plus élevé), plus 1% pour chaque période de 12 mois de cotisation au-delà de 180 mois.

La pension minimale est de 50% du salaire minimum légal.

La pension maximale est de 80% de la moyenne du salaire mensuel assuré.

Le supplément pour assistance constante est de 40% de la pension de vieillesse

L'allocation de vieillesse est un montant forfaitaire égal à la moyenne du salaire mensuel assuré pour une période de 12 mois.

#### **NB**

Le salaire mensuel maximal sur lequel les cotisations et les avantages sont calculés en montants CNPS est de 300.000 FCFA (461,54 euros), même si le salaire est plus élevé. C'est pourquoi les pensions sont faibles.

Les pensions de l'Etat sont calculées sur une base différente.

Au cours des trois dernières décennies, les procédures administratives pour établir tous les documents nécessaires pour enfin avoir une pension, ont été vraiment difficiles. Afin de rendre les paiements plus faciles et d'éviter de longues attentes, le CNPS a créé plusieurs centres de paie qui fonctionnent seulement pendant les périodes de paie.

Parmi les services disponibles dans les bureaux de paie du CNPS, au profit des clients, il ya:

---

<sup>62</sup>

<sup>63</sup> Entretien avec Olama Agathe, CNPS, Yaoundé, Septembre 2008

- Des sièges confortables et des programmes TV.
- Des robinets d'eau réfrigérés.
- Des discussions éducatives sur la nutrition et les maladies de vieillesse.
- L'amélioration du suivi médical.

Certains retraités ont apprécié les réformes positives récentes, mais d'autres réformes sont attendues.<sup>64</sup>

En Référence au régime de pension de l'État<sup>65</sup>, les modalités varient selon le statut du travailleur :

- Les travailleurs de la fonction publique
- Les magistrats et les juges
- Les fonctionnaires concernés par la sécurité nationale

L'âge de la retraite dépend de la profession et la catégorie, allant de 65 (pour les magistrats professeurs d'université de haut rang, et les officiers militaires de haut rang), à 60 (pour les enseignants des écoles primaires et secondaires), 55 en général pour les catégories A et B et 50 ans pour les autres.

#### Autres avantages

Le personnel militaire - selon le décret n ° 76/460 du 12 Octobre 1976, ceux qui bénéficient de la pension d'invalidité, ont droit à des soins médicaux gratuits. Quant au personnel retraité du Ministère de la Défense continuera à avoir accès aux établissements militaires. L'Office National des vétérans de la guerre, officiers militaires et victimes de guerre (ONACAME) fournit une assistance médicale et d'éducation pour la réinsertion psychosociale de leurs familles.

Les professeurs d'université bénéficient d'une assurance-maladie du gouvernement jusqu'à ce qu'ils aient 71 ans.

Les professeurs émérites et les hauts responsables dans les forces armées sont généralement retenus pendant 3 ans ou plus après Qu'ils aient droit à la pension, en raison de leurs connaissances et expertise précieuses.

**Les documents** requis par le Ministère et / ou institutions qui gèrent le système de retraite sont les suivantes:

#### *Pour une retraite normale:*

- Demande timbrée (1000FCFA/1.54EUR).
- Copie(s) certifiée(s) conforme(s) du certificat de(s) mariage(s), (1000 FCFA/1.54 euros chacune).
- Une copie certifiée conforme du certificat de naissance pour chaque enfant mineur (1200 FCFA/1.85 EUR).
- Certificat de vie collective pour les enfants entre 6 et 21 ans.
- Certificat d'individualité (éventuellement)
- certificat de résidence délivré et signé par les autorités compétentes.

#### *Pour la retraite anticipée*

- Demande timbrée (1000 FCFA/1.54 EUR).
- Dernière décision d'avancement.
- Avis du ministère de l'emploi.

<sup>64</sup> Entretien avec des pensionnés pendant août 2008 paiement de salaire à la Caisse nationale d'assurance sociale au Centre (CNPS), Obili-Yaoundé

<sup>65</sup> Entretiens avec des travailleurs au secrétariat de la sous direction des pensions et rentes viagères, Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI), Yaoundé

- Copie(s) certifiée(s) conforme(s) du certificat de(s) mariage(s), (1000 FCFA/1.54 euros chacune).
- Copie certifiée conforme du certificat de naissance pour chaque enfant mineur (1200 FCFA / 1,85 EUR).
- Certificat de vie collective pour les enfants entre 6 et 21 ans
- Certificat médical pour enfants handicapés mentaux
- Certificat d'individualité (éventuellement)
- Certificat de résidence délivré et signé par les autorités compétentes.

La procédure pour obtenir une pension est complexe et lente. Des efforts ont été mis en vigueur pour accélérer le processus et l'entité des paiements. Entre autres, les mesures suivantes sont envisagées pour le changement:

- Calcul de la pension sur la base de la grille de 1985, favorables aux travailleurs;
- Octroi d'une avance de 1 à 5 ans en vue d'aider la personne à la retraite pour s'installer décentement à la fin de sa carrière;
- Le paiement systématique de tout solde de crédit au pensionné au cours du mois de la retraite.

Outre ces deux systèmes de retraite obligatoire, il y a des possibilités de bénéficier de régimes de retraite volontaires disponibles dans de nombreuses banques et compagnies d'assurance. Ces régimes sont normalement appliquées aux employés des banques et des compagnies d'assurance, les membres des associations et groupes culturels et sociaux, les entreprises privées, les travailleurs indépendants, les entrepreneurs indépendants, les artisans, etc. Il est nécessaire de préciser que seuls les employés des secteurs public et privé sont considérés pour ces régimes de pension, l'immense majorité des personnes âgées comme les personnes travaillant dans le marché informel, l'agriculture et l'élevage vit à travers le système de sécurité sociale.

#### **4.4.3 Considération du nombre d'années passées à l'étranger dans le calcul des pensions**

Cette possibilité est considérée seulement en présence d'une convention entre les parties concernées. La partie de l'étranger doit avoir adhéré à la Caisse Nationale d'Assurance Sociale (CNPS) et satisfait aux conditions d'éligibilité. Seule la France a la réciprocité avec le Cameroun.

#### **4.4.4 Disponibilité d'hébergement et des soins aux personnes âgées**

Dans le contexte camerounais, les familles sont responsables de la prise en charge des personnes âgées. Le préambule de la Constitution de 1996 énumère plusieurs «droits inaliénables» accordés à tous les citoyens camerounais et la protection des personnes âgées est considérée comme un devoir national. À cet effet, le décret n ° 2005/160 du 25 mai 2005, qui organise le Ministère des Affaires sociales, a institué la Direction de la protection sociale des personnes handicapées et les personnes âgées. La Sous-direction de la protection sociale des personnes âgées est devenue opérationnelle en 2007 et, à l'heure actuelle, est en pleine organisation et planification, établissant des stratégies visant à :<sup>66</sup>

- Sensibiliser et éduquer le public sur les droits des personnes âgées, l'impact de différentes pathologies, leurs prévention, les besoins alimentaires, les services disponibles.
- Construire des centres de santé, centres de loisirs et des centres spécialisés d'éducation pour les personnes âgées.
- Construire des homes pour personnes âgées pour prendre soin des abandonnés.
- Aider les familles à assumer leur rôle traditionnel de prendre soin des personnes âgées.
- Mettre en place un régime de pension de vieillesse pour tous.

<sup>66</sup> Discussion avec, et brochure fournis par le Secrétaire de la Sous-direction de la protection sociale des personnes âgées, Ministère des affaires sociales.

- Fournir un soutien professionnel / formation professionnelle, et de l'emploi pour les personnes âgées admissibles.

L'objectif est de soutenir l'indépendance physique et économique des personnes âgées au sein de la famille et de la communauté.

L'idée des maisons pour personnes âgées est un concept relativement nouveau, qui gagne peu à peu du terrain avec le développement. L'État n'a pas de logements pour personnes âgées. Voici quelques exemples privés:

- **Foyer Sainte Louise (Privé)<sup>67</sup>**  
Paroisse Jean et Pierre  
Nsimalen Yaounde

### ***Aménagements et services***

Cette maison, qui appartient à l'Eglise catholique, a une capacité de 14 places, mais accueille actuellement 11 personnes. Ses occupants sont des personnes âgées abandonnées incapable de prendre soins d'elles-mêmes. La structure est composée de 3 dortoirs, une salle à manger, une salle de relaxation et d'autres aménagements de base.

Les besoins de la maison sont couverts par l'église, parfois elle reçoit des dons matériels et financiers du Ministère des Affaires sociales. Ils sont assistés par les sœurs de la charité et des volontaires de l'église.

### ***Difficulté et problèmes***

L'obstacle de la communication; un interprète est parfois nécessaire

Aucun centre de loisirs

Aucune subvention de l'État

Les soins kinésithérapeutiques sont nécessaires.

- **Centre de Santé Intègre de la Lèpre de Ngallan (Public)<sup>68</sup>**  
B. P. 17 Ngallan  
Tel: (237) 77 87 74 58  
(Situé le long de l'autoroute Yaoundé-Mbalmayo)

Il s'agit d'une maison réservée aux anciens malades de la lèpre isolés, qui sont devenus des personnes âgées. Le centre n'admet ou réadmet que ces gens.

### ***Aménagements et services***

20 chambres à coucher, cuisine et garde-manger, centre de santé, des cours, des terres agricoles et de l'espace pour l'élevage des animaux domestiques.

Les occupants ont accès à des soins de santé gratuits. Le centre reçoit des dons en espèces, de la nourriture, des vêtements et des médicaments par les ONG comme « Aide aux Lépreux Emmaüs » (ALES).

### ***Difficultés et besoins***

Le centre de santé manque de lits et d'équipements

Absence d'activités génératrices de revenus (comme un abri de lapins et une porcherie)

Absence de soutien pour les enfants de ces personnes.

---

<sup>67</sup>Entretien du CRAT avec Sœur. Fuen Santa, Mère Générale, Foyer Sainte Louise, Nsimalen, Yaoundé

<sup>68</sup> Entretien du CRAT avec Yamfam Mama, Directeur, Centre de Santé Intégré de la lèpre, Ngallan

Structures en ruines

Irrégularité dans le paiement des salaires.

- **Les Soeurs de Mère Teresa**  
Missionnaires de la charité  
14 Missionary Road - Simbok  
B. P. Yaoundé
- **Centre Béthanie VIACAM**  
Soa - Yaoundé

#### 1.4.5 Organisations caritatives et de soins, les ONG aidant les personnes âgées

- **CARITAS**  
Bureau pour les activités sociales de bienfaisance  
Paroisse catholique de Mvoyle, Yaounde  
Tel: (237) 33 31 32 08 / 33 31 15 92  
E-mail: [basc@iccnnet.com](mailto:basc@iccnnet.com)
- **CARITAS**  
Paroisse catholique de Nylon, Douala
- **RECEWAPEC (Centre régional pour la protection des personnes âgées du Cameroun)**  
Siège social Nkwen - Bamenda  
P. O. Box 5198 Nkwen  
Tel: (237) 77 12 60 54  
E-mail: [RECEWAPECorg11@yahoo.com](mailto:RECEWAPECorg11@yahoo.com)  
  
Départements : Mokolo - Yaounde  
Mbangkolo - Yaounde
- **Association des Personnes Agées du Cameroun (APACAM)<sup>69</sup>**  
B. P. 1754 Logbaba-Douala  
Tel (237) 77 06 47 54 / 77 72 18 38  
E-mail: [apacamlt32007@yahoo.fr](mailto:apacamlt32007@yahoo.fr)

#### Objectif

Plaide pour que les personnes âgées soient considérées comme une catégorie vulnérable.

Pour être admissible, la personne doit avoir au minimum 50 ans, et doit présenter:

- Frais d'inscription s'élevant à 500 FCFA (0,77 euros)
- La carte de membre 1500 FCFA (2,31 euros)
- Deux photos au format de passeport
- La contribution annuelle de 4000 FCFA (6,15 euros)

#### Activités

- Une aide financière minimale en cas de maladie ou d'autres problèmes.
- Plaider pour l'obtention de rabais pour les membres dans les établissements de santé de l'Etat partenaires (par exemple à l'hôpital de district de Nylon à Douala et bien d'autres). Remises spéciales obtenues depuis le 4 Octobre 2007.

---

<sup>69</sup> Entretien avec Mbarga Engelbert Gaston, Président, APACAM, Douala. Sept 2008

Service	Réductions
Morgue	46%(endéans les 15 jours)
Laboratoire	17%
Rayons X	17%
Hospitalisation	24%
Consultation	100%
Petite chirurgie	28%

Les enfants des membres APACAM sont exemptés de payer les frais pour les équipements de l'enseignement, à l'exception du paiement des cotisations de la PTA, qui varient selon le niveau scolaires et certaines écoles.

### Difficultés

- Le manque de fonds
- Le manque de moyens sanitaires
- Le manque d'infrastructure et d'entretien
- Pas de subventions de l'Etat.

### **FOCAGES (Fondation Camerounaise de Gérontologie Sociale)<sup>70</sup>**

B.P 7122 Douala- Bassa  
Tel +237 99 56 48 39

### Accès

Les frais d'adhésion sont de 2500 FCFA (3,85 Euro) à 5000 FCFA (7,69 Euro).

### Services

- Conseils en nutrition et hygiène
- Informations sur les problèmes liés à la santé des personnes du troisième âge, comme la prostate, la maladie d'Alzheimer etc.
- Discussions éducatives
- Massage
- Assistance Psycho-gériatrique
- Faciliter l'accès aux établissements de soins
- Vêtements
- Sanitaires

### Difficultés

- Manque de fonds pour le bon fonctionnement
- Manque d'infrastructures (terrains disponibles)
- Insuffisance des structures et services pour les soins psycho-gériatriques
- Le manque de moyens de transport pour les visites de groupes
- Absence de subventions de l'État.

### Problèmes

- Ignorance sur les droits des personnes âgées
- Absence de home pour personnes âgées
- Le manque de respect envers les personnes âgées dans certaines structures publiques et privées

<sup>70</sup> Entretien du HAFI avec Dr. Ndzana Alima Hubert, gérontologue et directeur de FOGAGE, Sept. 2008

- Pauvreté
- La plupart des personnes âgées ne sont pas informées sur la façon de prendre soin d'elles-mêmes.

Parmi les autres associations:

- **MUPAC (Mutuelle des Personnes Agées du Cameroun)**
- **APARC (Association des Personnes Agées Retraitées du Cameroun)**

## 1.5 Les personnes ayant un handicap physique

### 1.5.1 Les institutions spécialisées et la responsabilité de l'Etat

La loi n ° 83/013 du 21 Juillet, 1983, concernant la protection des personnes handicapées, suivie par le décret n ° 90/1516 du Novembre 26, 1990 pour son application, prévoit des dispositions et des privilèges de ces personnes. En résumé, les voici:

- Une assistance médicale, matérielle, financière et psycho-sociale.
- Subventions aux structures sociales qui favorisent et appuient l'autonomisation économique des handicapés.
- La formation professionnelle en fonction de leurs conditions physiques, le recrutement et la rémunération subséquente.
- Exemption des frais de scolarité pour leurs enfants, et autres formes d'aide en fonction du degré du handicap.
- L'accès aux institutions spécialisées.
- Accès aux installations sportives, la formation et la participation aux compétitions nationales et internationales.

L'Etat favorise également l'enseignement et la participation des élèves handicapés et ceux nés de parents autochtones handicapés aux examens officiels tels qu'ils sont énoncés dans la circulaire n ° 34/06/LC/MINESEC/MINAS du 2 août 2006 relative à l'admission de ces étudiants dans les établissements publics du secondaire. La circulaire est appliquée en outre à d'autres règlements en vigueur à savoir:

- Le préambule de la Constitution de la République du Cameroun (point 18), qui proclame que l'Etat veillera au droit de l'enfant à l'enseignement.
- Les règlements de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des chances pour les handicapés.
- La Loi N ° 98/004 le 14 avril 1998 qui organise l'enseignement au Cameroun, dont l'article 7 qui souligne que l'État garantit à tous l'égalité des chances pour accéder à l'enseignement sans discrimination fondée sur le sexe, l'opinion politique, philosophique, religieuse, sociale, culturelle, linguistique ou origine géographique.

Cependant, très peu d'institutions spécialisées existent dans le pays. Les personnes handicapées à Douala pensent qu'elles ont été abandonnées par l'État et le monde autour d'elles. La plupart des personnes handicapées a refusé de répondre au questionnaire, à la lumière du fait que les différentes missions d'enquête ont été réalisées sans aucun résultat positif lié à l'amélioration de leurs conditions.

## 1.5.2 L'accès effectif aux institutions spécialisées et les soins en faveur des rapatriés

### *Admissibilité*

Selon le ministère des Affaires sociales<sup>71</sup>, pour être admissible, la personne doit être un autochtone (certificat de nationalité) avec deux tiers ( $\approx 60\%$ ) d'invalidité établi par un médecin. La personne reçoit alors un certificat d'incapacité, qui confère le droit de bénéficier des dispositions prévues par la réglementation en vigueur. Les aveugles, en outre, ont droit de recevoir une canne blanche. L'État, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Sociales (MINAS), soutient les candidats remplissant les conditions et les exigences spécifiées dans le Décret<sup>72</sup> du 26 Novembre, 1990 (après une enquête sociale) pour canaliser leurs applications avec la bonne procédure.

Quelques institutions :

- **Centre National pour la réhabilitation des personnes handicapées (CNRH),**  
Public  
Etoug Ebe - Yaoundé  
Tel: +237 22 31 05 79 / +237 22 31 15 87
  
- **Ecole Spécialisée pour Enfant Déficient Auditifs (ESEDA),**  
Semi-publique  
Au-dessous du Centre Pasteur  
B. P. 370 Yaoundé  
Tel: (237) 22 22 47 12

Il s'agit d'une école primaire pour les enfants ayant une déficience auditive entre l'âge de 3 et 20 ans.

Les frais varient entre 300.000 à 350.000 FCFA (461,53 à 538,46 euros), mais les familles ne sont censées contribuer qu'avec 100.000 FCFA (153,85 EUR). Parmi les objectifs:

- La réhabilitation linguistique
- Suivi de l'éducation et l'intégration sociale des sourds.

L'école a une capacité de 200 personnes et propose également une formation de 3 ans pour les enseignants spécialisés. Il dispose d'un atelier d'art visuel.

- **Home St. Joseph pour enfants et adultes (SAJOCAH)<sup>73</sup>,**  
Privé  
P. O. Box 2177, Mambu - Bafut  
Province Nord Ouest, Cameroon  
Tel: (237) 77 68 43 65 / 77 45 10 57 / 75 15 38 15  
E-mail: [ceciliawiryen@yahoo.com](mailto:ceciliawiryen@yahoo.com)

Il s'agit d'une église catholique, une propriété qui réhabilite les enfants et les adultes ayant une déficience physique et offre un foyer temporaire. Elle propose également une formation en mobilité pour les enfants ayant une déficience visuelle.

Elle est spécialisée dans les membres inférieurs et dirige une école pour les non-voyants (admission de 5 à 15 ans).

En outre, le centre entreprend également les activités suivantes:

---

<sup>71</sup> Entretien du CRAT avec Mbogo Etienne, Assistant social à la sous-direction de la protection sociale des personnes ayant un handicap, Ministère des Affaires Sociales, Yaoundé.

<sup>72</sup> Décret #90/1516 – reprenant les modalités applicables de la loi #83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes ayant un handicap, 26 Novembre 1990, chapitre 2, article 5 (2).

<sup>73</sup> Entretien du CRAT avec sœur Cecilia Wiryen, Directrice, SAJOCAH à Bafut

- Envoi les patients à l'hôpital Njinikom (Province du Nord-Ouest) pour les opérations
- gère un atelier orthopédique
- Dirige un laboratoire d'infirmierie
- Physiothérapie
- L'agriculture et de la formation professionnelle (confection de robes, de fabrication de chaussures et un atelier de canne)

Il ya une salle de ressources pour les aveugles. Les enfants aveugles, sont scolarisés. Un membre de la famille ou le tuteur doit accompagner les occupants. Les patients devraient contribuer avec tarif quotidien de 1000 FCFA (1,54 euros) pour toute la durée du séjour. Les élèves et les patients payent leurs factures, les honoraires et les frais médicaux, qui sont de toute façon abordable.

- **Centre de Rééducation des Enfants Sourds (CRES)<sup>74</sup>**  
 B. P. 5867 New Bell-Douala  
 Tel/Fax: (237) 33 42 89 61 / 33 01 38 26 / 77 77 64 60 / 77 77 63 10  
 E-mail: [cres\\_korot@yahoo.fr](mailto:cres_korot@yahoo.fr)

Son objectif principal est de lutter contre l'exclusion sociale. Le CRES est particulièrement concernée par le regroupement, la rééducation, la formation professionnelle et l'intégration socio-professionnelle des personnes ayant une déficience auditive. Il s'agit d'un service paramédical disponible, pour détecter les problèmes.

Pour l'admission au le centre, il faut:

- La demande des parents
- Evaluation de la situation de l'enfant intéressé pour détecter éventuellement d'autres problèmes
- Certificat médical
- Formulaire d'engagement, à remplir par les parents
- Certificat de naissance
- 2 photos d'identité
- Les frais.

Les problèmes principaux du centre sont: le manque d'équipements techniques et didactiques, le manque de personnel, manque de salles, les préjugés sociaux vis-à-vis des sourds, le manque de matériel et de la contribution financière des parents, qui refusent souvent leurs enfants. Enfin, il ya pénurie de fonds et subventions.

- **L'institut de la réhabilitation des aveugles (RIB)**  
 P.B 27 Bulu-Buea  
 Tel: (237) 33 32 22 90
- **Ecole Buea pour les sourds (BSD)<sup>75</sup>**  
 Kawa Street Bomaka  
 P. O. Box 175 Buea

Il y a une école maternelle, primaire et secondaire avec des sections générales et techniques et un internat. 100 pensionnaires se sont inscrits en 2008.

Les frais sont: 250.000 FCFA (384,62 EUR) pour l'école maternelle et primaire et 350.000 FCFA (538,46 EUR) pour la section secondaire.

Les programmes sont basés sur les programmes scolaires anglophones, y compris l'enseignement du français.

<sup>74</sup> Entretien du CRAT avec Korot Anne Marie, CRES Douala, Sept. 2008

<sup>75</sup> Correspondance avec Njok Bibum Aloysius, enseignant et propriétaire, école Buea pour les sourds.

Quelques associations :

- **Coopérative des personnes Handicapées du Cameroun (COOPHACAM)**
- **Association Nationale des anciens lépreux du Cameroun (ANALCAM)**
- **Coordination des Associations des Etudiants Handicapés des Universités du Cameroun (CAEHUCAM)**  
BP 11886 Yaoundé - Cameroun  
Tel: (237) 75 22 40 18 E-mail: [caehucam@yahoo.fr](mailto:caehucam@yahoo.fr)
- **Association des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur (ADEHS)**
- **Handicap Sport et Culture (HADISPOC)**  
BP 4207 Yaoundé
- **Association nationale des aveugles du Cameroun (AVAC)**
- **Association nationale des Handicapés Moteurs et Amputés du Cameroun**
- **Associations nationales des Déficients Auditifs du Cameroun (ANDAC)**
- **Association nationale des Sourds muets du Cameroun (ASCAM)**
- **Centre Orthopédique de Douala**  
BP: 7495 Douala  
Tel: (237) 33 40 65 28

Ce centre est spécialisé dans la vente d'appareils médicaux pour les personnes handicapées, la fabrication d'appareils (braille, des membres artificiels), correction de la scoliose, des analyses médicales au laboratoire, la rééducation, et l'intégration sociale.

- **Le Réseau des Associations des Handicapés Victimes de la poliomyélite<sup>76</sup>**  
Tel: (237) 33 43 71 07 / (237) 99 49 17 58

### **Objectifs**

- Formation des personnes handicapées
- Auto-emploi
- Activités génératrices de revenus

### **Accès**

Cotisation de membre volontaire

### **Services**

- Formation en confection des vêtements, couture et menuiserie
- Discussions éducatives.

---

<sup>76</sup> Entretien avec un membre du Réseau des Associations des Handicapés Victimes de la Poliomyélite, Sept. 2008

## **Difficultés**

- Manque de moyens financiers pour le bon fonctionnement
- Des structures précaires
- Manque de moyens de transport, des appareils électroménagers, et du matériel sanitaire

- **Association des femmes Handicapées de Douala 1<sup>er</sup>**  
Tel: + 237 9968 77 61
- **Centre Des Handicapés Moteurs**  
Kouloloun market, New Bell - Douala  
For the deaf/dumb
- **Cercle Des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC)**  
Pour les aveugles  
B.P. 2315 Yaoundé (Cameroun)  
Tel. 237) 991 43 39 / 230 39 70  
Fax (237) 222 38 59  
E mail: [cjarc@voila.fr](mailto:cjarc@voila.fr) ; [coco\\_bertin@yahoo.fr](mailto:coco_bertin@yahoo.fr)

### **1.5.3 Les organisations caritatives et de soins / Les ONG**

- **Coopérative des Handicapés du Cameroun (COOPHACAM)<sup>77</sup>**  
Face au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation  
BP 6717 Yaounde  
Tel: (237) 99 64 50 75

Le COOPHACAM enseigne, forme et contribue à l'intégration socio-économique et économique des personnes handicapées et de leurs enfants. Seuls les membres bénéficient de ses services.

#### **Adhésion**

La personne doit être très pauvre et handicapée avec une carte d'invalidité  
Frais d'inscription: 2.500 FCFA (3,85 euros)  
Cotisation annuelle: 1.000 FCFA (1,54 euros).

#### **Services**

Formation dans la peinture, la sculpture, l'informatique, la planification et la gestion des micro-projets. Après la formation, les possibilités d'emploi sont offertes aux meilleurs étudiants, en coopération avec des partenaires.

Les chirurgies des membres sont effectuées à l'Hôpital catholique de Njinikom (Province du Nord-Ouest). Le COOPHACAM contribue à 100.000 FCFA (153,85 euros) pour couvrir la nourriture et les frais de transport, tandis que les Sœurs catholiques assurent le paiement des factures des soins médicaux.

#### **Difficultés et Problèmes**

- Absence des subventions de l'Etat
- Peu ou pas de soutien financier pour le personnel (bénévoles)
- Le bureau de Yaoundé a besoins de matériels, d'équipements et de l'expansion
- La plupart des personnes handicapées ne sont pas auto-suffisantes

---

<sup>77</sup> Entretien avec Ebana Bienvenue Magloire, Président, COOPHACAM - Yaoundé, août 2008

La branche du COOPHACAM à Douala a été fermée par la délégation provinciale du Littoral des Affaires sociales en raison de la mauvaise gestion des fonds. Les membres de cette coopérative ont demandé des fonds aux affaires sociales et sont en attente de connaître les résultats de leur proposition de projet.<sup>78</sup>

- **Association PROMHANDICAM du Cameroun**  
BP 4018 Mimboman - Yaoundé  
Tel: (237) 22 23 61 19  
E-mail: [direction@promhandicam.org](mailto:direction@promhandicam.org) / [rbc@promhandicam.org](mailto:rbc@promhandicam.org)

Cette association encourage les initiatives des et pour les personnes handicapées pour les aider dans leur vie sociale, économique, culturelle, mais également leur réintégration sportive.

### **Services**

- Une école primaire intégrée pour les malvoyants et les aveugles
- Enseigne le système braille et le dactylo
- Prise en charge des élèves aveugles dans leur intégration dans les établissements d'enseignement secondaire ou supérieur dans les environs de Yaoundé
- Centre de formation professionnelle pour personnes handicapées
- Travail du bois
- Couture, broderie et tricotage
- Informatique
- Appareils orthopédiques et fabrication de chaussures
- Réadaptation à base communautaire

Utilisation de la force humaine dans les locaux de la communauté physiothérapeute PROMHANDICAM ; les infirmiers spécialisés enseignent aux familles comment effectuer un massage simple et les aider à comprendre les symptômes de maladies qui peuvent causer la cécité (cataracte). Il fournit également des lunettes de lecture bon marché, et des médicaments ophtalmologiques. Les références sont faites à l'hôpital central de Yaoundé.

- Les matériaux du système Braille. Gère une bibliothèque avec beaucoup d'ouvrages en braille en anglais
- La production des tricycles, qui sont des moyens de transport abordables aux personnes handicapées et qui crée une activité génératrice de revenus permanente pour eux.

- **Espoir Sourd et Aveugle du Cameroun**  
Rue 1581 Omnisport  
BP 25287 Yaoundé  
Tel: (237) 77 58 78 09  
E-mail: [jowona2005@yahoo.com](mailto:jowona2005@yahoo.com)

### **Services**

- Soutenir les sourds et les personnes ayant une déficience auditive à lire
- Réparation des prothèses auditives
- Effectuer des analyses auditives
- Fabrication d'appareils auditifs
- Fournir des aides auditives à des prix relativement bas

- **CARITAS** - Yaoundé and Douala (voir chapitre 4.4.5)
- **Amour du Prochain** (voir chapitre 4.1.3)

---

<sup>78</sup>Jonny Lopez, membre de la coopérative des handicaps défunts, COOPHACAM - Douala, Sept 2008

## 1.6 Personnes ayant un handicap ou des troubles mentaux

### 1.6.1 Les institutions spécialisées et la responsabilité de l'Etat

La politique du gouvernement prévoit un soutien aux personnes handicapées mentales. Les organisations privées opèrent également dans ce domaine. Les établissements publics ou privés qui offrent des services psychiatriques et / ou centres de traumatologie pour les personnes ayant des problèmes psychiatriques et traumatiques sont rares<sup>79</sup>. L'Etat gère deux hôpitaux pour aider les personnes ayant des problèmes psychiatriques, mais pas pour ceux ayant des troubles mentaux.

### 4.6.2 L'accès effectif aux institutions spécialisées et les soins en faveur des rapatriés

- **Hôpital Jamot Yaoundé<sup>80</sup>**  
(Hôpital psychiatrique public)  
Tel: (237) 22 20 31 65 / 22 21 52 26

#### *Services*

Fournit des soins médicaux et infirmiers aux personnes atteintes de maladies mentales, ainsi que une psychothérapie individuelle et de groupe aux personnes traumatisées.

Les services sont à payer pour:

Consultation: 15000 FCFA (23 EUR)

Les médicaments et les tests de laboratoire

Hospitalisation: entre 200.000 à 500.000 FCFA (306 à 763 euros), nourriture non-incluse.

#### *Difficultés*

En raison du manque de fonds, les patients terminent rarement le traitement. Les rechutes sont fréquentes en raison des problèmes socio-économiques et culturels. L'isolement et la stigmatisation conduisent souvent à l'abandon du patient.

- **Hôpital Laquintinie Douala**  
Public  
(Gère un département psychiatrique)
- **Centre de Santé Mentale, St Benoît Menii**  
Religieux  
Mvolye-Yaoundé  
Tel: (237) 99 84 36 71
- **Centre de Santé Mentale, St Benoît Menni**  
BP. 15630 Ndog Passi III-Douala  
Tel: (237) 99 66 18 33 E-mail: [hscdouala@yahoo.fr](mailto:hscdouala@yahoo.fr)

#### *Objectif*

Soins de santé mentale et psychosociale

<sup>79</sup> Entretien du HAFI avec un employé médical, Hôpital général Douala, 22 septembre 2008.

<sup>80</sup> Entretien du CRAT de Mbotuh Daniel, infirmière psychiatrique and psychologue, Hôpital Jamot Yaoundé

## Accès

- Demande Individuelle (ou par d'autres) à être admis dans le centre
- Consultation infirmière 400 FCFA (0,62 euros)
- Consultation psychologique 600 FCFA (0,92 euros)
- Consultation psychiatrique 3 000 FCFA (4,61 euros)
- Détente 600 FCFA (0,92 euros)
- De l'argent supplémentaire pour les médicaments

## Services

- Consultation psychologique
- consultation psychiatrique
- Relaxation
- Apprentissage

## Problèmes

- Irrégularité de présence de certains patients qui sont abandonnés par leur famille
- Nécessité de quartiers pour l'hospitalisation
- Difficulté à payer les médicaments essentiels
- Pénurie de personnel

En dehors de ces établissements hospitaliers, il existe des instituts pédagogiques privés:

- **Externat Médico-pédagogique “LA COLOMBE (EMP)”<sup>81</sup>**  
BP 1298 Yaoundé-Cameroun,  
Tel: +237 99 85 27 05

La Colombe est un centre d'accueil privé sociale, de formation et de rééducation des enfants des deux sexes entre 5 et 20 ans. Ces activités sont mises en place à travers des services pédagogiques, psychologiques, éducatifs, sociaux, médicaux et paramédicaux. Les enfants sont classés dans les catégories de handicap ci-dessous:

- Infirmités cérébrales
- Déficiences mentales
- Trisomie 21
- L'intégration scolaire et le retard mental
- Troubles du comportement

La Colombe encourage l'autonomie et s'occupe des enfants dans les domaines suivants:

- Le jardinage
- L'enseignement à domicile
- L'école
- Peinture
- Sport

Ce programme fait face à différentes difficultés telles que:

- Le manque de personnel comme les spécialistes en neurothérapie, kinésithérapie, et les soins infirmiers
- Le manque de moyens de transport pour les enfants
- Les problèmes financiers (une priorité)
- Retard dans le paiement des frais
- La participation irrégulière des parents dans les réunions parent/élèves

---

<sup>81</sup> Entretien du HAFI avec ETETI EBANGA Richard, Directeur de l'Externat Médico-pédagogique, Sept. 2008.

- 
- Les frais de scolarité par enfant :
  - 50.000 FCFA (76.92EUR) par an
  - 4.000 FCFA (6.15EUR) par mois pour la cantine

- **Centre Sumedin**
  - Tel: +237 91 66 61 64 (Fondateur)
  - Tel: + 237 75 70 50 72 (Directrice)

## Accès

- Les enfants âgés entre 4 et 9 ans
- Certificat médical attestant que l'enfant est sous suivi médical
- Une photocopie du certificat de naissance
- Une carte d'incapacité ou d'identité du parent et de l'enfant
- Photo d'identité de l'enfant

### Frais de garderie:

Tous les 3 mois, il est prévu le paiement de 30.000 FCFA (46,15 euros). La nourriture n'est pas comprise.

### Matières à fournir:

- Couches (si nécessaire)
- Vêtement de rechange

- **CESAM-CRERA (Ecole spéciale pour les enfants)**
  - Tel: +237 22 20 54 95 / 99 59 65 52 / 75 47 75 87
- **FEDEME/CAMELEON<sup>82</sup> (Fondation pour l'éducation des enfants ayant une déficience mentale ou auditive)**
  - Initiative germano-camerounaise
  - Tel: (237) 33 37 28 18 / 33 00 00 83
  - Mobile Tel: (237) 77 19 96 02 / 96 52 02 62 / 77 85 16 09
  - Email: [fedemecameleon@yahoo.fr](mailto:fedemecameleon@yahoo.fr)

## Objectifs

- Pour éduquer, rééduquer et réinsérer socialement les enfants atteints de déficiences auditives et mentales. L'institution prend en charge les enfants de la maternelle au secondaire.
- Renforcer l'autonomie et le développement des compétences manuelles et artistiques des enfants.

C'est un complexe moderne composé de deux sections:

- **Section de déficience mentale**

## Accès

- Prescription médicale pour la rééducation
- Enfants et adolescents de 4 à 16 ans
- Les enfants qui sont si sévèrement retardé pour accéder l'enseignement ordinaire
- Les enfants avec des problèmes de comportement
- Les enfants avec des infirmités cérébrales
- Les enfants touchés par le syndrome de Down

---

<sup>82</sup> Entretien du HAFI avec les administrateurs du FEDEME (Fondation pour l'éducation des enfants ayant une déficience mentale ou auditive) ,26 Septembre 2008.

## **Documents**

- Prescription médicale pour la rééducation
- Certificat médical récent attestant l'absence de maladies infectieuses
- Un dossier médical et carte de vaccination
- Photocopie du certificat de naissance
- Frais de rééducation : 450.000 FCFA (692,31 euros) payables en trois tranches (200.000 - 150.000 - 100.000) - (307,69 - 230,77 - 153,85 EUR)
- Les frais d'inscription qui s'élèvent à 10 000FCFA (15,38 euros)
- Uniformes et vêtements de sport 40 000 FCFA (61,54 euros)

## **Services**

- L'évaluation générale du handicap
- faciliter l'acquisition de l'élaboration d'une autonomie maximale, le développement manuel et artistique des compétences des enfants.
- Transmission des valeurs pour la réinsertion sociale.

### ➤ **Section de déficience Auditive**

## **Accès**

- Déficiences auditives
- Les difficultés d'apprentissage
- Les enfants avec des problèmes de parole et du langage

## **Documents**

- Audiogramme
- Certificat médical récent attestant l'absence de maladies infectieuses
- Un dossier médical et carte de vaccination
- Photocopie du certificat de naissance
- Deux photos d'identité
- Frais de rééducation sont de 200.000 FCFA (307,69 euros) payables en trois tranches (90.000 - 60.000 - 50.000) - (138,46 - 92,31- 76,92 euros)
- Les frais d'inscription s'élèvent à 10 000 FCFA (15,38 euros)
- Uniformes et vêtements de sport 40 000 FCFA (61,54 euros)

## **Services**

Assure aux étudiants l'enseignement normal et prépare aux examens publics, la rééducation orthophoniques, l'éducation auditive et à l'usage des prothèses, le soutien pédagogique, l'orientation socio-professionnelle, prend soin des enfants avec des difficultés d'apprentissage, de la parole et du langage.

## **L'école ordinaire**

- maternelle, primaire, puis intégration dans un milieu ordinaire avec soutien pédagogique
- Rééducation
- Apprentissage et pratique du langage
- Orthophonie
- rééducation auditives et Prothèses
- Audiogramme

## **Communication**

- lecture labiale

- LSF (Langue des signes française)
- CT (Communication totale)

#### L'orientation parentale

- Scolarisation et orientation socio-professionnelle

Les internats sont disponibles, mais beaucoup plus cher. Les frais de rééducation s'élèvent à 960.000 FCFA (1.476,92 EUR). L'établissement est équipé sous des normes très élevées. La plupart des enfants vivent très souvent dans un environnement non accueillant, estimant que les Camerounais ne sont pas correctement sensibilisés à recevoir des personnes handicapées.

Certaines ONG qui traitent les traumatismes:

- **Centre de réadaptation et de l'abolition des traumatismes (CRAT)**  
P.O. Box 30198 Bastos- Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 22 20 24 99  
E-mail : [cratcmr@yahoo.com](mailto:cratcmr@yahoo.com),

Le CRAT est une organisation non gouvernementale répondant aux besoins des survivants de la torture et les victimes des traumatismes (réfugiés, demandeurs d'asile, détenus, victimes de la guerre inter-tribale). Pour les citoyens et les détenus, seul le bureau de Bamenda offre des services aux personnes dans la communauté et ils sont limités à une aide psychosociale.

- **Centre de Trauma du Cameroun (TCC)<sup>83</sup>**  
BP 30346 Biyem Assi -Yaoundé  
Tel: (237) 22 31 35 27 / 22 31 10 04  
E-mail: [tc\\_rehabilitation@yahoo.com](mailto:tc_rehabilitation@yahoo.com)

Ce centre offre des soins médicaux, psychologiques / psychothérapeutiques, psychiatriques, soutien juridique et social aux personnes traumatisées.

#### 1.6.3 Organisations caritatives et de soins

- **CARITAS**  
Bureau pour les activités sociales de bienfaisance  
Paroisse catholique de Mvoyle, Yaounde  
Tel: (237) 33 31 32 08 / 33 31 15 92  
E-mail: [basc@iccnnet.com](mailto:basc@iccnnet.com)

---

<sup>83</sup> <http://130.227.3.66/usr/irct/home.nsf/unid/JREW-6TFGF4>

## Annexe A

### Liste de personnes contactées

#### Les personnes

Adji Abbo, secrétaire national, AS-VEOCAM, Akwa-Douala  
Un soldat à l'hôpital militaire (Garnison), Yaoundé  
Bakalack David, le centre social Akwa-Douala  
Bengha Ngocha Martin, président général, Centre régional pour la protection des personnes âgées du Cameroun (RECEWAPEC), Bamenda  
Chantal Ngouassa, présidente, AVD. Akwa-Douala  
Le coordinateur de l'orphelinat St Jean Deido-Douala  
Le directeur du Village d'Enfants SOS, Mbalmayo  
Dr Sanga Ngassa Margaret, présidente du SWAA Littoral, Douala  
Dr. Ndzana Alima Hubert, gérontologue et directeur de FOGAGE, Yaoundé  
Ebana Bienvenue Magloire, président de la Coopérative des Handicapés du Cameroun (COOPHACAM), Yaoundé  
Ellandi Mballa Crescence, Orphelinat Sainte Famille, Ojah - Yaoundé  
ETETI EBANGA Richard, directeur de l'Externat Médico-pédagogique, La Colombe-Yaoundé  
Jacob Owona, Professeur spécialisé, Ecole Spécialisée pour Enfants Déficiants Auditifs (ESEDA), Yaoundé  
Le président du Espoir Sourds et aveugles du Cameroun, Yaoundé  
Jonny Lopez, Membre au COOPHACAM, Douala  
Justin Kwachu, Directeur exécutif, Women in Alternative Action (WAA), Yaoundé  
Korot Marie Anne, Centre de Rééducation des Enfants Sourds (CRES), Douala  
Les Sœurs de Mère Thérèse, Simbok - Yaoundé  
Manga Mathilde Marie, présidente, Association des femmes africaines (AWA), Yaoundé  
Gaston Engelbert Mbarga, président, APACAM, Douala  
Marie Mbogbe Abenoun Angèle, Directeur, Douala CPFF  
Daniel Mbotuh, infirmière psychiatrique, l'hôpital Jamot de Yaoundé  
Agamba M. de la délégation provinciale des affaires sociales pour le Littoral, Douala  
M. Belinga, coordinateur de Main dans la main (orphelinat) - Bonamousadi - Douala  
M. David, coordonnateur du programme, la chaîne des Foyers Saint Nicodème, Douala  
Kiven M., Ministère des Finances, Yaoundé  
Ndzengue Bertin Didier, travailleur social et éducateur en chef, Accueil Atelier, Douala  
Ether Mbongo Ngalle, ACAFEJ, Akwa-Douala  
Clara Ngando, Brigade du Contrôle des Institutions Publics et Privées Douala Akwa,  
Aloysius Bibum Njok, école des sourds de Buea, Bomaka - Buea  
Ndzana Alima Hubert, gérontologue et directeur de FOGAGE, Douala  
Agathe Olama, «Agent de Maîtrise » du Fonds national d'assurance sociale, Yaoundé  
Le personnel de la Direction générale du CNPS Bonabéri-Douala  
Ngwa Petit, officier des communications et TI, Amour du Prochain, Bonanjo-Douala  
Pascaline Tar Fonyuy, Secrétaire exécutive du CAWOLED, Douala  
Le chef provincial des statistiques à la Délégation de l'autonomisation de la femme et la famille pour le Littoral, Douala  
Assistante sociale, délégation départementale des affaires sociales pour le Wouri, Douala  
Sœur Fuen Santa, Mère Générale, Foyer Sainte Louise, Nsimalen à Yaoundé  
Sœur Cecilia Wiryen, Directrice, home St-Joseph pour les enfants et les adultes (SAJOCAH), Bafut Mambu  
Tagne Tapia, Fondateur, Association pour la charité, la scolarité et l'Humanité, Douala  
Mama Yamfam, chef du Centre de Santé de la léproserie Intègre, Ngallan

## **Institutions**

Centre de Promotion de la Femme et de la Famille, Akwa-Douala

Délégation Départementale des affaires sociales pour la Division Wouri, Brigade de Contrôle, Salle de fête Douala

Fondation pour l' Education des Déficients Mentaux et Auditifs 'le Caméléon' Douala

Hôpital Jamot, Yaoundé

Hôpital Laquitinie, Douala

Hôpital militaire Yaoundé (Garnison)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Ministère des Affaires Sociales (MINAS), Sous-direction de la protection sociale des personnes handicapées, Yaoundé

Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI), Sous-direction des Pensions et de la «Rente viagères » Yaoundé

Ministère de l'autonomisation de la femme et la famille (MINPROFF), Yaoundé

Association PROMHANDICAM Cameroun, Yaoundé

Délégation Provinciale des Affaires sociales pour le Littoral, Douala

Délégation Provinciale de l'autonomisation des femmes et à la famille pour le Littoral, Douala

Délégation Provinciale de l'autonomisation des femmes et des familles dans le Centre, Sous-direction de protection de la famille, Yaoundé

## Annexe B

### Liste des abréviations et acronymes

<b>ALVF</b>	Association de Lute contre les Violences faites au Femmes
<b>ACAFEJ</b>	Association Camerounaise des Femmes Juristes / Cameroonian Association of Women in the Legal Professions
<b>ADPF</b>	Association de Promotion et de Défense des Droits de la Femme
<b>AIDS</b>	Acquired Immune Deficiency Syndrome (SIDA)
<b>APACAM</b>	Association des Personnes Agées du Cameroun
<b>AVD</b>	Association Veuves en Détresse
<b>AS-VEOCAM</b>	Association Veuves et Orphelins du Cameroun
<b>BSD</b>	Buea School for the Deaf (Ecole pour les sourds de Buea)
<b>CAWE</b>	Cameroon Association for Women Entrepreneurship (Association Cameroun pour l'entreprenariat des femmes)
<b>CAMNAFAW</b>	Cameroon National Association for all Women (Association nationale camerounaise pour toutes les femmes)
<b>CAWOLED</b>	Cameroon Women in Leadership and Development (Les femmes au Cameroun dans le leadership et le développement)
<b>C.R.E.S.</b>	Centre de Rééducation des Enfants Sourds
<b>CAFENEC</b>	Committee of Assistance to Needy Women of Cameroon (Comité d'assistance aux mères nécessiteuses du Cameroun)
<b>CJARC</b>	Cercle Des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun
<b>COOPHACAM</b>	Coopérative des Handicapés du Cameroun
<b>CRAT</b>	Centre for Rehabilitation and Abolition of Trauma (Centre de réadaptation et de l'abolition des traumatismes)
<b>FGM</b>	Female Genital Mutilation (Les mutilations génitales féminines)
<b>FOCAGES</b>	Fondation Camerounaise de Gérontologie Sociale
<b>GTZ</b>	German Agency for Technical Cooperation (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) [ Agence Allemande pour la coopération technique]
<b>HAFI</b>	Hope for African Family Initiative (l'Initiative Espoir pour la famille africaine)
<b>HOPTEC</b>	Hephzibah Handicapped and Orphanage Training, Production and Ecstasy Centre
<b>HIV/AIDS</b>	Human Immunodeficiency Virus / Acquired Immune Deficiency Syndrome
<b>UNAIDS</b>	Joint United Nations Programme on HIV/AIDS
<b>ILO</b>	International Labour Organisation (Organisation internationale du Travail)
<b>MINPROFF</b>	Ministry of Women Empowerment and Family (Ministère de l'autonomisation des femmes et de la famille)
<b>MINEFI</b>	Ministry of the Economy and Finance (Ministère de l'Economie et des Finances)
<b>MINAS</b>	Ministry of Social Affairs (Ministère des Affaires Sociales)
<b>MCM</b>	Mouvement Camerounais des Mères
<b>NACC</b>	National AIDS Control Committee (Comité national du contrôle du sida)
<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>PNS-OEV</b>	Programme National de Soutien aux Orphelins et aux Enfants Vulnérables
<b>RENATA</b>	National Network of the Association of Aunties (Réseau National des Associations de Tantines)
<b>RECEWAPEC</b>	Regional Centre for the Welfare of the Ageing Persons in Cameroon (Centre régional pour la protection des personnes âgées du Cameroun)
<b>RIB</b>	Rehabilitation Institute for the Blind (Institut de réadaptation pour les aveugles)

<b>SWAA</b>	Society for Women and AIDS in Africa (Société pour les femmes et le sida en Afrique)
<b>UNICEF</b>	
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international)
<b>UNGASS</b>	United Nations General Assembly Special Session (on HIV/AIDS) (Session spéciale de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le VIH / SIDA)
<b>WEC/CPFF</b>	Women Empowerment Centres/Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
<b>WHO</b>	World Health Organisation (Organisation Mondiale de la Santé)
<b>HIPIC/PPTE</b>	Highly Indebted Poor Countries / "Pays Pauvres tres Endettes"